## Cinquante ans déjà? Cinquante ans seulement?

Obtention du droit de vote féminin à Genève

Dossier pédagogique à l'intention des enseignant-e-s du CO et PO



Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) Département de la police de la sécurité et de l'environnement



Ce dossier a été réalisé à partir du texte "De quoi se plaignent les femmes genevoises?" mis en scène par Julie Gilbert et Fabrice Huggler et présenté lors de la soirée "50 ans déjà? 50 ans seulement?"du 6 mars 2010. Cette dernière était organisée conjointement par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) et la Ville de Genève. Ce texte est basé sur des extraits de débats au Grand Conseil sur la question du droit de vote féminin (entre 1921 et 1960) identifiés et sélectionnés par le SPPE.

Les argumentaires et la théorie sur les stéréotypes de genre ont été rédigés par l'association Gendering, notamment Anne Saturno, diplômée en études genre, les dessins élaborés par Françoise Maurer Etienne. Les outils sont tirés des propositions pédagogiques de Bernadette Gaspoz, enseignante au Collège de Saussure et membre de la commission consultative de l'égalité, à l'attention du film documentaire "Aux urnes, citoyennes".

Nous remercions toutes ces personnes pour avoir contribuer à la rédaction de ce dossier pédagogique.

Pour le SPPE, Virginie Poyetton

Août 2010

## Sommaire

I.	PREAMBULE	4
II.	QU'EST-CE QU'UN STEREOTYPE?	7
A	. Qu'est-ce qu'un stéréotype de sexe ?	7
	. Quel rôle joue le discours naturaliste dans la reproduction des stéréoty exe?	-
С	Comment acquérons-nous et reproduisons-nous des stéréotypes de se	exe? . 12
D	Quelles conséquences ont les stéréotypes de sexe ?	14
III. (VEF	EXTRAITS DES DEBATS AU GRAND CONSEIL SUR LE DROIT DE VOTE FEMIN RBATIM)	
IV.	LES STEREOTYPES DE SEXE DANS LES DEBATS DU GRAND CONSEIL	31
V.	ET LES FEMMES AUJOURD'HUI?	37
A	La représentation politique	37
В	L'éducation et la formation	37
С	C. Le monde professionnel	38
D	). Les clichés sexistes	39
E.	La violence conjugale et domestique	40
VI.	POUR ALLER PLUS LOIN	42
A	La conquête des droits politiques des femmes	42
	<ol> <li>Portraits de pionnières</li></ol>	
	<ol> <li>Pourcentage de femmes dans les Parlements</li> <li>Représentation des femmes en politique à Genève</li> <li>Les obstacles à la représentation politique des femmes</li> <li>Les solutions facilitant la représentation politique des femmes</li> <li>Conseils pour les partis</li> </ol>	50 51 52 57
	6. Arguments pour ou contre les quotas	

## I. Préambule

En Suisse, l'obtention du droit de vote et d'éligibilité par les femmes date de 1971 au niveau fédéral , 123 ans après celle des hommes (1848). A Genève, ce droit leur fut finalement accordé le 6 mars 1960 après quatre refus en votation populaire (en 1921, 1940, 1946 et 1953). Genève devenait ainsi le troisième canton suisse à octroyer le droit de vote aux femmes, après Neuchâtel et Vaud, en 1959.

Ce dossier a pour ambition d'offrir aux enseignant-e-s (ou à toute personne intéressée) un outil pédagogique ludique et accessible permettant d'animer un (ou plusieurs) cours sur la question du droit de vote féminin et plus généralement sur les stéréotypes de genre.

Nous vous proposons d'utiliser les verbatims des débats au Grand Conseil (cf. partie III) comme document de base pour identifier les différents arguments avancés à l'époque pour justifier (ou non) la légitimité du droit de vote des femmes.

Dans un deuxième temps, il nous a paru intéressant d'analyser et de classer ces arguments en fonction des différents stéréotypes de sexe qu'ils contiennent (cf. partie IV).

La notion de stéréotype de genre (cf. partie II) appliquée au domaine politique semble, du coup, tout à fait contemporaine. Et peut être étendue à d'autres champs du social (cf. partie V).

Ce dossier se termine par une série de documents pédagogiques annexes pour les personnes souhaitant approfondir la thématique (cf. partie VI).

## Objectifs pédagogiques

- Analyser, pour les déconstruire, les stéréotypes de genre dans l'imaginaire collectif qui sont l'obstacle majeur, originel, à la fois historiquement pour l'acquisition du droit de vote des femmes, et actuellement, concernant la discrimination des femmes en politique, comme dans le monde du travail. L'objectif est ainsi de montrer aux élèves que le passé contient des éléments expliquant le présent.
- Comprendre les représentations collectives qui ont fait obstacle à l'obtention pour les femmes de droits égaux à ceux des hommes. Appréhender ainsi l'étrangeté du passé.
- Connaître historiquement les temps forts de la conquête des droits politiques féminins à Genève.
- Faire des ponts entre les obstacles qui ont retardé l'accès des femmes au suffrage populaire et ceux qui empêchent aujourd'hui une représentation politique égalitaire.
- Saisir les enjeux d'une meilleure participation des femmes à la vie politique.

- Réfléchir aux solutions possibles pour améliorer la représentation politique des femmes.
- Étendre la question de l'égalité entre femmes et hommes à d'autre domaine de la vie sociale.
- Transposer la problématique à d'autres catégories sociales.

## **Propositions d'activités**

## Travailler sur les stéréotypes

Établir deux « portraits robots » : l'un de la femme idéale, l'autre de l'homme idéal. Attribuer des caractéristiques physiques, des traits de caractère, des compétences et qualités incontournables. A partir de ce travail, caractériser le rôle de la femme, de l'homme dans les représentations collectives.

A partir du verbatim, (cf. partie III) et des documents pédagogiques (cf. partie VI) compléter l'analyse des stéréotypes concernant les femmes. Trouver par symétrie inverse ceux concernant les hommes. Évaluer leurs conséquences (politiques, économiques, sociales et culturelles).

Questionner les stéréotypes de genre : est-ce un donné de « nature », c'est-à-dire immuable ou un donné de « culture », c'est-à-dire une construction sociale modifiable?

Au final, inventorier les pistes possibles pour déconstruire les stéréotypes

## Travailler sur le retard considérable dans l'acquisition des droits politiques des femmes suisses et sa faible représentativité actuelle

A l'aide du verbatim (cf. partie III) et des documents pédagogiques (cf. partie VI) demander aux élèves de faire une chronologie depuis 1848 des droits politiques acquis par les femmes. En parallèle leur demander une généalogie des femmes de leur famille pour qu'ils et elles puissent inscrire ces temps forts dans leur histoire familiale (laquelle de leur grand-mère, tante etc. avaient quels droits). Possibilité intéressante de comparer les progrès et les retards entre différents pays grâce aux élèves dont les ascendant-e-s ont vécu ailleurs qu'en Suisse.

Partir des représentations des élèves pour tenter une explication du retard considérable dans l'acquisition des droits politiques des femmes suisses par rapport aux autres femmes du monde. Comparer avec les arguments de l'époque.

Compléter les explications des élèves avec l'analyse du texte des verbatim.

A partir de l'argumentaire (cf. partie IV), débattre des enjeux d'une représentation égalitaire. Pourquoi une représentation équitable entre hommes et femmes est-elle nécessaire ? Les hommes ne sont-ils pas à même de représenter l'ensemble de la société ?

Faire un catalogue des moyens à disposition des femmes d'hier et d'aujourd'hui pour combattre les discriminations.

Débattre des conséquences pour la société, et pour les femmes en particulier, de la sousreprésentation féminine et de la surreprésentation masculine.

Au final, inventorier les solutions proposées pour faciliter l'accession des femmes aux mandats politiques. Questionner leur pertinence et leur faisabilité sur le court et le moyen termes.

## II. Qu'est-ce qu'un stéréotype?

- → C'est une vision simpliste et réductrice, un cliché.
- → Faire usage de stéréotypes c'est catégoriser et stigmatiser un groupe d'individus à travers une **généralisation généralement négative** de caractéristiques que l'on estime communes à ce groupe. Il s'agit donc davantage de croyances, d'images partagées que de la réalité.
- →Les stéréotypes sont un produit culturel qui correspond à l'époque dans laquelle ils s'inscrivent. Ils ne sont donc ni figés, ni insurmontables.

« Les stéréotypes sont des croyances partagées au sujet des caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi souvent des comportements, d'un groupe de personnes »<sup>1</sup>

## Des exemples de stéréotypes ?

- ⇒ Les Suisses aiment le chocolat.
- ⇒ Représenter un français avec une baguette sous le bras et un béret.
- ⇒ Les coiffeurs et les danseurs sont tous homosexuels.

## A. Qu'est-ce qu'un stéréotype de sexe?

- → Les stéréotypes de sexe, ou stéréotypes sexistes, se basent sur le sexe biologique des personnes pour expliquer les comportements, les traits de personnalité, les compétences mais également les rôles différents des hommes et des femmes dans la société.
- → Il s'agit alors d'une **généralisation** abusive qui, en **se basant sur une différence sexuelle**, et donc sur la nature (physique et anatomique), permet d'expliquer et **justifier les inégalités** et discriminations existantes entre femmes et hommes. Car comment remettre en question ce qui est par définition naturel ?

Des exemples de stéréotypes de sexe ?

- $\Rightarrow$  Les blondes sont idiotes.
- $\Rightarrow$  Les hommes sont forts.
- ⇒ Les filles sont sensibles et émotives.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Leyens, J.-Ph., Yzerbit, V., & Schadron, G. (1996), Stéréotypes et cognition sociale, Bruxelles, Mardaga.

# B. Quel rôle joue le discours naturaliste dans la reproduction des stéréotypes de sexe?

- → Le terme « naturalisme » signifiait au XVIII<sup>e</sup> siècle un « système qui considère la nature comme principe fondamental, pour lequel rien n'existe en dehors de la nature »<sup>2</sup>.
- → Définition du naturalisme : « en éthique, le naturalisme donne une valeur morale à ce qui est désigné comme « naturel ». Selon ce précepte, il faudrait non seulement connaître la nature mais la suivre, voire lui obéir »³.
- → La femme, biologiquement différente de l'homme, fut longtemps représentée, selon la tradition aristotélicienne, comme un être passif dans le processus de reproduction<sup>4</sup>, comme une « femme mâle inachevée »<sup>5</sup>, un corps défectueux. Ainsi définie dans les discours médicaux dès le Moyen Age, et ce, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, elle ne fut pas moins digne d'attention car il paraissait essentiel de ne pas « mépriser et négliger de connaître un corps créé pour concevoir et engendrer son semblable »<sup>6</sup>.

La femme serait conçue dans un seul but, celui de donner la vie et dans cette perspective utilitaire, elle est perçue comme une œuvre de la Nature dont « seule compte la fin pour laquelle chaque chose est formée » 7. Sa fonction biologique ainsi que les caractéristiques propres à son sexe semblent déterminer non seulement sa place dans la société, mais semblent également la justifier. Il paraît alors intéressant de déconstruire le discours naturaliste duquel émergèrent les innombrables stéréotypes encore actuels, pour non seulement mieux mettre en évidence l'aspect historique de cette construction sociale, mais également afin d'en montrer le fonctionnement, la manière dont ce discours a affecté et affecte encore la place de la femme dans les sociétés occidentales.

« En tout ce qui tient au sexe, la femme et l'homme ont partout des rapports et partout des différences. (...) Ces rapports et ces différences doivent influer sur le moral. (...) En ce qu'ils ont de commun, ils sont égaux ; en ce qu'ils ont de différent ils ne sont pas comparables. (...) Dans l'union des sexes chacun concourt également à l'objet commun, mais non pas de la même manière. De cette diversité naît la première différence assignable entre les rapports moraux de l'un et de l'autre. L'un doit être actif et fort, l'autre passif et faible : il faut nécessairement que l'un veuille et puisse, il suffit que l'autre résiste peu.

Ce principe établi, il s'ensuit que la femme est faite spécialement pour plaire à l'homme. Si l'homme doit lui plaire à son tour, c'est d'une nécessité moins directe : son mérite est dans sa

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Définition historique du naturalisme, *Dictionnaire historique de la langue française*, *Le Robert* sur le site Internet http://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/naturalisme.php, consulté le 8 août 2010

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Définition du naturalisme, http://fr.wikipedia.org/wiki/Naturalisme, consulté le 13 juin 2010

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Beauvoir de. Simone (1976), *Le deuxième sexe*, tome I, Paris : Gallimard, p. 43

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Berriot-Salvadore, Evelyne (2002), « Le Discours de la médecine et de la science » dans *Histoire des femmes en Occident*, tome III de Georges Duby et Michelle Perrot, p. 410

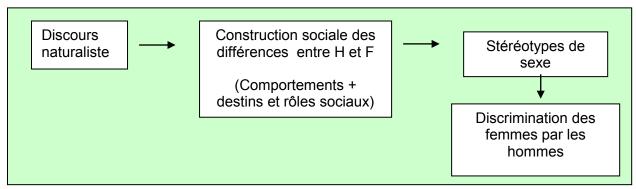
<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Berriot-Salvadore, Evelyne (2002), « Le Discours de la médecine et de la science » dans *Histoire des femmes en Occident*, tome III, p. 409

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> idem, p. 416

puissance ; il plaît par cela seul qu'il est fort. Ce n'est pas ici la loi de l'amour, je conviens ; mais celle de la nature, antérieure à l'amour même ».

« Au physique, la femme est de par sa physiologie plus faible que l'homme, les émissions périodiques de sang qui affaiblissent les femmes et les maladies qui naissent de leur suppression, les temps de la grossesse, la nécessité d'allaiter les enfants et de veiller assidûment sur eux, la délicatesse de leurs membres les rendent peu propres à tous les travaux, à tous les métiers qui exigent de la force et de l'endurance. »<sup>8</sup>

- → Ainsi, le discours naturaliste tend à **justifier** le rôle et la place des hommes et des femmes dans la société par leur **nature différente**. Il est à la base des stéréotypes de sexe, mais également des **inégalités et discriminations à l'encontre des femmes** car « naturaliser conduit à souligner l'infériorité féminine : la femme est un homme inabouti, un sous-homme en quelque sorte » C'est ce que Françoise Héritier appelle « **la valence différentielle des sexes** » <sup>10</sup>.
- → Hommes et femmes ne sont donc pas seulement différents, mais aussi inégaux. La théorie naturaliste tend à amalgamer deux notions en rien similaires, à savoir différences naturelles et inégalités socialement construites car le contraire de l'égalité n'est pas la différence, mais l'inégalité<sup>11</sup>.



- → Cette conception naturaliste de la spécificité propre à chaque sexe entraîne des activités
- → Cette conception naturaliste de la spécificité propre à chaque sexe entraîne des activités et des rôles sociaux spécifiques: les femmes sont « faites » pour s'occuper de tout ce qui relève de l'intérieur (la maison, les enfants, les autres, le relationnel), et les hommes doivent vivre tournés vers l'extérieur (le travail professionnel, la politique, les lieux publics), conformément à leur sexe biologique respectif.
  - ⇒ Activités féminines : prolongement de la « nature » féminine. Les activités professionnelles menées par les femmes consistent majoritairement à **éduquer**, soigner et assister.

<sup>9</sup> Guionnet Christine, Neveu Erik, Féminins/Masculins : Sociologie du genre, p. 32

<sup>10</sup> Héritier, Françoise (2002), Masculin/Féminin II, Paris, Odile Jacob, pp. 99-120

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voltaire (1993), Le Dictionnaire philosophique, Paris, Flammarion

<sup>11</sup> Delphy, Christine (2001), *L'ennemi principal : penser le genre*, tome 2, Paris : Syllepse, p. 8

⇒ Activités masculines : prolongement de la « nature » masculine. Les activités professionnelles menées par les hommes consistent majoritairement à construire, élaborer, diriger.

→ « Par nature (cf. le cerveau par exemple), sensibilité, mobilité et maternité rendent la femme incapable de raison ; à l'inverse, force, profondeur, persévérance font de l'homme un être « principalement créé pour l'exercice de la pensée et de l'industrie. (Virey, art. 'homme') » 12.

Le tableau suivant répertorie quelques stéréotypes de sexe classés dans une perspective naturaliste ainsi que les conséquences possibles.

\_

<sup>12</sup> Edelman Nicole (2003), «Le Discours médical et construction des catégories homme/femme, masculin/féminin » in Sens public, <a href="http://www.sens-public.org/spip.php?article9">http://www.sens-public.org/spip.php?article9</a>, consulté le 8 août 2010 Référence de la citation de Virey: L'Encyclopédie (1751-1772). Dictionnaire des Sciences médicales, 67 volumes. Panckoucke, 1812-1822. Dictionnaire encyclopédique de sciences médicales, sous la dir. de A. Dechambre, 1864-1889. Grand dictionnaire universel, sous la dir. de P. Larousse, 15 volumes, 1864-1876. La Grande Encyclopédie. (sous la dir. de Berthelot)

Tableau : Approche naturaliste des stéréotypes de sexe et leurs conséquences

Caractéristiques « naturelles »	Stéréotypes de sexe féminins	Stéréotypes de sexe masculins	Conséquences
Hormonales	Sensibles, émotives, impulsives	Courageux, rationnels, responsables	Division sexuée des sphères privée (femmes) – publique (hommes).  Ségrégation sociale horizontale et verticale.  Choix différenciés des films, des jouets, des formations, des professions, etc. selon le sexe.
Physiques (masse musculaire)	Fragiles, besoin d'être protégées	Forts, aventuriers	Ségrégation sociale horizontale : absence de femmes dans les secteurs professionnels requérant de la force physique, etc.  Choix différenciés des films, des jouets, des formations, des professions, etc.

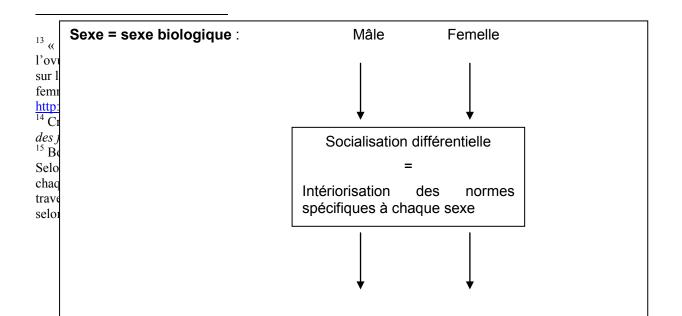
Anatomiques	Les femmes sont avant tout faites	Les hommes sont actifs, curieux et	Ségrégation sociale
(organes sexuels)	pour procréer.	combatifs (cf. spermatozoïdes	horizontale et verticale.
	Les femmes sont passives (cf. ovules 13)	<sup>13</sup> ).	Division des sphères privée et publique.
	l an famous an acut		Discrimination à
	Les femmes sont naturellement douées pour éduquer les enfants, prendre soin d'autrui.		l'embauche Choix différenciés des films, des jouets, des formations, des professions, etc.
			Temps partiel et inégalité salariale entre hommes et femmes.

→ Finalement, le recours à la nature paraît d'autant plus compréhensible et stratégique pour imposer une certaine vision de la femme et de son rôle que cette nature fait directement référence à un ordre des choses, à une norme et à une loi, et donc à la raison et à l'irrévocable <sup>14</sup>.

« Il est ainsi difficile, avec des stéréotypes sociaux si puissants, de remettre en cause ce qui est considéré comme naturel car cela implique une dénaturalisation des représentations sociales et une déconstruction de ce monde social incorporé sous forme d'habitus » <sup>15</sup>.

# C. Comment acquérons-nous et reproduisons-nous des stéréotypes de sexe?

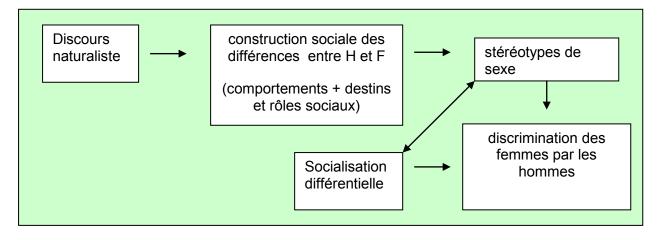
- → Par la socialisation différentielle : processus par lequel l'individu apprend et intériorise les normes et valeurs spécifiques à son sexe biologique et à son époque.
- → Dès notre naissance, nous sommes socialisé-e-s de manière différente en fonction de notre sexe biologique et donc des stéréotypes de sexes : les garçons apprennent à devenir



des hommes, et les filles des femmes. Nous acquérons **un genre**, c'est à dire une identité, des comportements, et des rôles dans la société, qui coïncident avec notre sexe.

→ « On ne naît pas femme, on le devient » 16, de même on ne naît pas homme, on le devient, par l'ensemble du processus de socialisation familial, scolaire, professionnel, mais également par les médias et les pairs 17.

Selon Simone de Beauvoir, la petite fille apprend la discrétion, la passivité, le sacrifice ; lui, la combativité, la force, le courage. Elle acquerra les clés pour devenir la gardienne du foyer et lui, pour devenir chef de famille. <sup>18</sup>



→ Pendant longtemps, les filles n'étaient pas éduquées, puis, par la suite, seulement en vue de leurs futurs rôles de mère et d'épouse, selon leur fonction « naturelle » :

<sup>17</sup> Lahire, Bernard (2001), « Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances » dans *La dialectique des rapports hommes-femmes*, sous la dir. de Thierry Blöss, Paris : PUF, pp. 9-25

<sup>18</sup> Beauvoir, Simone de (1949), *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, volume 1, 4<sup>e</sup> partie Formation

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Beauvoir, Simone de (1949), *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, volume 1, 4<sup>e</sup> partie Formation

« Toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance. » <sup>19</sup>

→ De ce point de vue, ces différences de « nature » sont donc aussi les conséquences d'une éducation différenciée<sup>20</sup>.

Hommes et femmes intériorisent les normes spécifiques à leur sexe à travers le processus de socialisation. Ils et elles apprennent socialement ce qui est « naturel » de faire et d'être pour un homme et pour être une femme.

Dans un entretien accordé au *Monde de l'éducation* en juin 2000, l'anthropologue Françoise Héritier relevait :

« Nous transportons avec nous des modes de pensée et d'action sur lesquels nous ne songeons jamais à nous interroger et qui fonctionnent comme s'ils allaient de soi. C'est un fonctionnement par « prétérition » : il n'est pas nécessaire pour qu'il soit efficace d'en avoir conscience. Il nous a été inculqué à travers les gestes, les paroles, les attitudes, les comportements de nos parents, des adultes en général, relayés par tous les messages et signaux explicites et implicites du quotidien. C'est ce socle-là, des représentations ordinaires, qu'il est difficile mais pas impensable d'ébranler »<sup>21</sup>.

## D. Quelles conséquences ont les stéréotypes de sexe ?

Les stéréotypes de sexe aboutissent à :

→ des comportements niant le droit à l'égalité et à la liberté de l'autre sexe.

→ le mépris, l'opprobre, le harcèlement, la discrimination des femmes et des filles, mais aussi des homosexuel-le-s et de toute personne ne correspondant pas aux représentations sociales communes de ce que doit être un homme ou une femme.

→ la légitimation des rapports inégaux de pouvoir et de possibilités différenciées entre les hommes et les femmes – ségrégation sociale horizontale et verticale

→ la négation de l'existence des discriminations en invoquant la « Nature » différente des hommes et des femmes, « Nature » (biologie) envisagée comme complémentaire et immuable, ce qui nie « domination » du masculin sur le féminin et empêche toute remise en cause des normes pourtant socialement construites.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Rousseau, Jean-Jacques (1966), *L'Emile ou de l'éducation*, Pairs : Garnier-Flammarion, pp. 465-466

Crampe-Casnabet, Michèle (2002), « Saisie dans les œuvres philosophiques (XVIIIe siècle) », p. 395
 Héritier, Françoise / Chupin, Julie.- « Entretien avec Françoise Héritier : "Les acquis des femmes sont bien fragiles ».- Le Monde de l'éducation, 06/2000, 282, p.14-19

→ la dévalorisation des qualités, des compétences, mais également des secteurs de formation et professionnels dits féminins.

**Ex.** Compétences « naturelles » des femmes (écoute, altruisme, communication, patience, spontanéité etc.) vs compétences masculines développées et acquises ( compétences managériales, prévoyance, rationalité, etc.).

**Conséquences**: Compétences « naturelles » des femmes  $\rightarrow$  Secteurs de formation ou professionnels dits féminins faisant appel à ces compétences « naturelles » : enseignement, santé, esthétisme, administration, etc.  $\rightarrow$  dévalorisation - contrairement aux secteurs dits masculins tels que l'informatique, la technique, l'économie, l'ingénierie requérant des compétences acquises.

- → l'auto-dévalorisation, l'auto-exclusion des femmes dans la course aux titres, emplois et renommée (capitaux matériels, culturels et symboliques).<sup>22</sup>
- « La lutte contre les stéréotypes sexistes ne signifie pas l'effacement des différences, mais la fin des différences entre «les devoirs, les responsabilités et les droits » » 23

# III. Extraits des débats au Grand Conseil sur le droit de vote féminin (verbatim)

Février 1921

Débat sur l'initiative populaire (émanant des femmes) modifiant l'article 21 de la Constitution genevoise. Mémorial du Grand Conseil.

## M. Gignoux, président du Conseil d'Etat de Genève

Messieurs les députés, après deux tentatives qui ont clairement échoué devant le Grand Conseil en 1918 et 1919, on nous demande aujourd'hui de nous prononcer à nouveau sur la question du suffrage féminin.

Personnellement je suis un féministe convaincu, mais je me hâte d'ajouter que je suis tout autant un adversaire irréductible du suffrage féminin, et je pense que les deux points de vue sont suffisamment distants pour que l'on puisse adopter l'un en repoussant l'autre.

Le premier point de vue : Le féminisme. Il tend à sauvegarder les droits de la femme, à lui accorder une place toujours plus grande dans la société, sans pour autant obliger la femme à prendre une part active, formelle, dans la vie publique.

-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Baldi S.(2003), « Le jeu scientifique » : des règles établies par et pour les hommes ?, in FNSinfo n1 mars 2003, p.11 Le « jeu scientifique » est une métaphore de Pierre Bourdieu. Il est question d'un « jeu » dans lequel chaque joueur, hommes et femmes, se livrent à une concurrence sans merci autour des ressources rares telles que les titres, les emplois, la renommée. Pourquoi les femmes jouent-elles moins bien que ces derniers ? Qui a inventé ce jeu ? Les femmes ne semblent pas se baser sur les mêmes règles de jeu que les hommes et leur habitus ne paraît pas avoir incorporé les structures cognitives, morales, esthétiques aboutissant à un comportement idéal pour remporter ce genre de course.

Anne Gaudot (2006), « Lutte contre les stéréotypes sexistes dans la formation » in *notes education permanente*, n08, juillet 2006, sur le site <u>www.ftu.be/documents/ep/Stereotypessexistes8.pdf</u>

Le deuxième point de vue, qui veut faire des femmes, des électrices, voir même des élues, ne leur donnerait pas nécessairement beaucoup plus de droits, mais les exposerait à des promiscuités, à des dangers, à des pratiques dont les hommes qui en connaissent les côtés fâcheux voudraient à tout prix les préserver.

Je suis de ceux qui proclament l'égalité de la femme, j'irai même dire sa supériorité, dans certains domaines, sur l'homme, mais je suis tout autant convaincu que ses facultés diffèrent des nôtres et doivent s'employer à des buts plus en rapport avec son intelligence et son coeur.

On peut d'ailleurs dire que leur situation légale a été en quelque sorte accomplie et ne laisse plus beaucoup à désirer. Or, tout ce qui leur a été accordé l'a été par les hommes. Alors de quoi se plaignent les femmes genevoises ?

Je dis qu'actuellement, et mieux encore dans l'avenir, elles trouveront chez nous des hommes pour prendre leurs intérêts en mains et les faire triompher. Le féminisme bien compris, en tant que progrès réel, aura toujours notre appui!

## M. Chapuisat

Messieurs, la question n'est pas là, la seule question qui importe, c'est celle-ci: Avons-nous le droit, pouvons-nous juridiquement et moralement refuser aux femmes le droit de faire ce que nous faisons nous-mêmes? Eh bien, j'affirme que nous ne le pouvons pas. N'y aurait-il qu'une seule femme à Genève qui réclame le droit de vote, aucun d'entre nous, aucune autre femme, n'a le droit de le lui refuser.

## M. Mévaux

Certes, mais s'il y avait un plébiscite, j'ai la ferme conviction que la grande majorité des femmes à la campagne voterait non ; elles ne veulent absolument pas de ce suffrage féminin.

Et il y a tant de différences entre les femmes. Il y a des femmes qui sont restées célibataires, peut-être à regret, et qui, arrivées à un certain âge, veulent soudainement se mettre à faire de la politique. Il y en a d'autres qui ont mieux su faire ou mieux su s'y prendre (Rires), qui se sont mariées et ont fondé une famille. Il y a enfin celles qui aimeraient faire de la politique mais qui sont prises du matin au soir par leur travaux et par leur famille.

Pour mon compte, j'appréhenderais fort les élections municipales si les femmes avaient le droit de voter et étaient éligibles. (Murmures. Rires) Quand la femme pourra voter, vous ne verrez peut-être pas des femmes qui s'attraperont le chignon, mais aussi des hommes qui attraperont les femmes par le chignon ! (Plusieurs voix. AH! Ah! Rires.)

## M. Grosselin

Ah oui ? Pourtant à gauche comme à droite, tous les groupes ont donné dans la dernière session du Grand Conseil un exemple d'intelligence en votant : « à travail égal, salaire égal ». Il me semble que la question est très simple, elle se résout d'elle-même et vous l'avez résolue en tous points. Vous ne voulez pas qu'une certaine catégorie de femmes ait le droit

de voter, vous dites que les femmes doivent rester près de leurs berceaux. Pourquoi les femmes n'ayant pas de devoirs d'épouse et de mère n'auraient-elles pas le droit de donner leur temps, leur intelligence à notre pays ? Vous n'avez pas l'apanage de l'intelligence, ce n'est pas l'apanage du sexe réputé laid.

## M. Gignoux, président du Conseil d'Etat

Actuellement les femmes ont dans tous les hommes intelligents et de coeur des amis, des auxiliaires, des conseillers ; qu'elles se jettent dans la mêlée, qu'elles prennent une part active à nos luttes politiques, elles verront immédiatement la moitié des hommes devenir leurs adversaires.

Pour donner cours à leur besoin de dévouement, qu'elles continuent celles qui en ont le temps et la possibilité, de créer des associations, des ligues, des comités où elles joueront le beau rôle auquel elles ont été destinées et où elles pourront toujours davantage mettre en pratique leurs idées, leur besoin d'altruisme véritable laboratoire d'un féminisme bienfaisant. Que n'ont-elles pas déjà fait dans ces grandes oeuvres internationales ou nationales de secours, de relèvement, ces oeuvres sociales, de charité, la Croix-Rouge, la lutte contre la tuberculose, et tant d'autres ?

Enfin, le droit de vote des femmes, en somme, doublerait le nombre des bulletins sans en augmenter la valeur. Il doublerait les frais électoraux et de votation. Conséquence : augmentation des impôts.

## M. Chapuisat

Le monde change messieurs! Toutes ces nouvelles républiques qui se sont fondées depuis la guerre ont accordé le suffrage aux femmes comme aux hommes, car les femmes participent à l'histoire de leur pays comme les hommes. Et les hommes leur disent : Venez voter et siéger avec nous, puisque les destinées de la patrie sont autant dans vos mains que dans les nôtres! Votons pour que les femmes puissent à leur tour voter!

## M. Gignoux, président du Conseil d'Etat

Je le répète, nous tous qui connaissons les compromissions et les nécessités de la politique, ses résultats si souvent néfastes pour les amitiés, voire même pour les relations de parenté, nous nous refusons à admettre que nos femmes et nos filles abordent ce terrain fait souvent de boue et d'embûches, dans lequel, avec leur sensibilité, avec leur nervosité, avec leur fragilité et leur cœur, qui nous les rendent si captivantes et si chères, elles glisseraient d'autant plus bas et d'autant plus facilement et plus fâcheusement encore que nous-mêmes.

N'exposons pas la femme à des intrigues dans lesquelles sombrent trop souvent les caractères les mieux trempés, et demandons-lui de conserver son rôle élevé et bienfaisant de gardienne intelligente du foyer, de collaboratrice de l'homme et surtout d'éducatrice. Car c'est elle qui fait les héros, les prêtres, les artistes, dont les oeuvres rayonnent à travers les siècles. Et aujourd'hui votre féminisme exagéré méconnaît le rôle véritable de la femme et tend à la rejeter loin de sa voie naturelle et normale!

## M. Boissier

Mais justement! Qui est-ce qui fait l'éducation des enfants? C'est la femme. Il me semble parfaitement injuste que la mère de famille ne soit pas sur le même pied d'égalité que les fils qu'elle doit élever. Il faut donner à la mère de famille les mêmes droits politiques que ses enfants, afin qu'en les élevant, elle puisse leur donner toutes les notions que les enfants doivent connaître. C'est elle qui a l'influence principale sur les enfants. Par conséquent donnons sans plus tarder l'égalité politique aux femmes. (Bravos et applaudissements)

Le Grand Conseil vota l'institution du suffrage féminin sur le plan cantonal, mais le projet fut rejeté par le peuple genevois (masculin) par 14'169 NON contre 6'634 OUI.

Mémorial du Grand Conseil : projet d'arrêté législatif émanant de l'initiative populaire de décembre 1938 demandant le suffrage féminin dans le canton de Genève

## M. Pillionnel

Aujourd'hui un nouveau fait nous est révélé, entre autres par la lettre que nous avons reçue des sociétés féminines de Genève qui dit : « De nos jours, les autorités étendent de plus en plus les obligations civiques des femmes et font appel à leur concours actif, même dans le domaine militaire. » Cette lettre, ainsi que l'appel émouvant aux femmes que leur a adressé le colonel de Muralt sur l'ordre du général, sont des éléments suffisamment importants pour être pris en compte. Ne disait-on pas, il y a longtemps de cela : « La femme ne faisant pas de service militaire ne peut réclamer l'exercice des droits civiques. » Cet argument tombe maintenant, n'est-il pas vrai !

### M. Ferrier

Mais enfin les femmes ne veulent pas voter ! La famille serait en danger si les femmes votaient. Croyez-vous qu'il existe un ménage où le vote des femmes serait le prétexte à se battre comme nous le faisons ici ? (Rires.) Non, la principale cause de destruction de la famille, vous le savez, c'est, dans de très nombreux cas, le salaire insuffisant ou défaillant du chef de famille obligeant la mère de famille à aller à l'usine ou à l'atelier. (Approbation sur plusieurs bancs)

## M. Vincent

Eh bien, justement, si la vie de famille est détruite, c'est que la femme aujourd'hui est contrainte de s'intégrer à la production, par le vice même de notre système économique. Adopter la réforme que nous préconisons serait, au contraire, redonner aux femmes le sentiment de leur dignité et de leur véritable rôle dans la société.

## M. Ferrier

Cela ne résoudrait rien, ce n'est pas pour sa satisfaction qu'elle fait des munitions à 60 centimes de l'heure, elle n'y va pas pour son plaisir ni pour pouvoir jouir de je ne sais quel luxe. Elle préférerait infiniment être à la maison pour, lorsque son mari rentre, qu'il trouve une soupe chaude au lieu d'avoir à ouvrir une boîte de sardine et, à 4 heures, lorsque les enfants reviennent de l'école, être là pour les aider à faire leurs tâches. Elle préférerait même, puisqu'on a évoqué la question à la commission, torcher ses gosses plutôt que d'aller voter.

## M. Vincent

Ah oui! Qui va torcher les marmots, dans une république où les femmes voteront? (Hilarité) Si le droit de vote était octroyé aux femmes de Genève, on pourrait tout aussi bien le donner aux Hottentotes... (Hilarité) Le peuple a déjà été consulté sur ce point, en 1921, et il s'est clairement prononcé contre, par conséquent il serait absolument inutile de venir à nouveau lui soumettre un préavis favorable du Grand Conseil.

### M. Naine

Mais, les transformations sociales de notre temps ont contraint la femme à devenir, en matière de travail, l'égale de l'homme, ou plus exactement, non pas l'égale, mais l'inférieure de l'homme car si l'on s'est jeté, pour ainsi dire, sur son travail, c'est parce qu'on a compris et constaté qu'on pouvait l'obtenir à meilleur marché que celui de l'homme. Il est grand temps d'instaurer une égalité tant en matière de travail qu'en matière de droit civique.

## M. Burdet

Effectivement, une chose est certaine, les députés de tous les partis ont reconnu que si la femme perdait son temps à l'usine, elle gagnait au moins de quoi subvenir à l'entretien de ses enfants. Mais je ne crois pas qu'en siégeant sur les bancs de ce Grand Conseil, la femme rapporte de quoi nourrir sa famille. Le père qui pense à sa famille pense à tout autre chose qu'à faire de ses filles des électrices. Il ne désire qu'en faire une femme qui puisse gagner honnêtement sa vie et faire une bonne maman. Et ceci, je le dis en faisant complètement abstraction de politique... Si, la plupart du temps, nous ne prenons pas nos femmes dans les banquets, c'est précisément pour éviter de les enfumer. (Exclamations.)

### M. Dicker

Mais pas du tout. Dites-le à votre femme, elle ne vous croira pas.

## M. Burdet

Je termine. Celui qui veut encore respecter la femme votera contre le projet. Nous devons respecter la femme en ce sens que nous devons la laisser à ses occupations ménagères, à ses devoirs religieux et à d'autres devoirs qui lui ont toujours fait honneur. C'est dans ce sens que j'engage tous les députés à repousser ce projet qui est incompatible avec le respect que l'on doit à la femme en général.

### M. Dicker

Pourtant, en matière de philosophie, dans les arts, dans la science, dans la diplomatie, en matière économique, des femmes ont laissé derrière elles des noms autrement importants pour l'humanité que ne laisseront jamais après eux les détracteurs du vote des femmes. Je suis bien certain que personne dans ce Grand Conseil, moi y compris, ne laissera jamais derrière lui une trace comme celle de Mme Curie, pour ne pas la nommer, qui a tant fait pour le bonheur de l'humanité.

## M. Diéthiollaz

Elle n'a pas réclamé le vote des femmes!

## M. Dicker

Nous pourrions tout au plus examiner la proposition qui émane de certaines suffragistes, plus raisonnables, qui stipule que les femmes seraient admises à voter, mais seulement à partir de l'âge de 30 ans...

## M. Diéthollaz

Elle seront trop vieilles! (Rires)

### M. Dicker

Je suis contre cette proposition car les jeunes femmes, à âge égal, sont beaucoup plus pensées et raisonnables que les jeunes gens. Je ne vois pas de motif pour décider qu'elles voteraient à 30 ans, alors que les hommes ont ce droit dès 20 ans.

## M. Rosselet

Vous oubliez que souvent les femmes obéissent à l'impulsion du sentiment plus qu'à la voix de la raison pure et elles peuvent facilement se porter aux extrêmes, mais à tous les extrêmes et non pas vers un seul côté!

## M. Haldenwang

Je crois véritablement que cette question du vote féminin n'est pas mûre. Le pays, en ce moment, a de tout autres préoccupations que le suffrage féminin. Nous pensons que les associations féminines auraient été mieux inspirées en retirant, pour le moment, le projet sur lequel nous délibérons aujourd'hui. Nous devons, pour le moment, vivre sous l'autorité des lois qui sont les nôtres, en évitant d'en faire de nouvelles en un temps aussi mal choisi.

L'initiative populaire de 1938 portant 5015 signatures fut rejetée en décembre 1940 par le Grand Conseil (39 non contre 32 oui), puis par la population genevoise (masculine) par 17'894 NON contre 8'439 OUI

## Mémorial du Grand Conseil : Examen d'un nouveau projet de loi concernant le suffrage féminin

## M. Ferrier

En 1940, Le Grand Conseil et le peuple repoussaient l'initiative accordant aux femmes genevoises le droit de vote. Six années ont passé pendant lesquelles les circonstances et les autorités ont imposé aux femmes des devoirs accrus et nouveaux. Aussi bien, et nous avons pu le constater au cours des débats de la commission, même les adversaires de l'initiative reconnaissent la légitimité du principe qui veut que, hommes et femmes ayant les mêmes devoirs, doivent participer aux mêmes droits. Rares sont devenus ceux qui entendent confiner l'horizon de la femme entre les quatre murs de son ménage ou qui lui répètent le vers de Baudelaire : « Sois charmante et tais-toi! »

### M. Déthiollaz

Si vous y arrivez!

## M. Dupont-Willemin

Ce serait en tout cas plus facile qu'avec vous ! En effet, nous devons admettre la profonde évolution survenue depuis le commencement de ce siècle, précipitée encore par les deux guerres que le monde a subies. C'est d'abord la politique qui a évolué, les questions politiques ont cédé le pas aux questions économiques et sociales. La femme soignant, éduquant ses enfants, ayant toutes ses pensées portées uniquement sur le foyer dont elle est la gardienne, est sans doute un noble idéal, mais qui, hélas !, ne correspond pas à la réalité. En Suisse, sur un total de quinze cent mille femmes âgées de plus de vingt ans, six cent mille exercent une profession et, partant, ne peuvent se consacrer entièrement à leur ménage, à leur foyer. Peut-être certaines d'entre elles préféreraient être auprès d'un berceau et non penchées sur une machine-outil, mais les exigences de la lutte pour la vie ne leur laissent pas le choix. Même dans les classes aisées, il n'est pas un père de famille qui n'exige que ses filles soient à mêmes de gagner leur vie : toutes travaillent et participent comme l'homme à la vie économique de la cité. Est-il juste de leur interdire d'exprimer leur volonté, leur pensée sur les problèmes qui se posent chaque jour ? – car voter n'est pas autre chose que d'exprimer son opinion...

## M. Moriaud

Pour ma part, je vais exposer les arguments de mon parti, qui propose le rejet du projet qui nous est soumis. En effet, on peut prévoir cet échec parce que, une fois encore, la cause des féministes est compromise, je dirai même trahie, par ceux qui se sont chargés de la défendre. Le projet qui nous est soumis est mal rédigé ; il est incomplet ; il n'est pas clair. Il laisse sans réponse plusieurs questions essentielles, ce qui fait que même des partisans sincères du suffrage féminin – et je l'ai déjà dit, je suis un partisan du suffrage féminin – (Rires) ont voté contre ce projet.

## M. Dupont-Willemin

Mais enfin de quoi parlez-vous? Quelles sont les raisons qui pourraient nous faire hésiter ? Examinons-les :

- (1) Si la majorité des députés en 1940 ont voté contre le projet, c'est, messieurs, parce que cette question du vote féminin n'était, disait-on, pas mûre ; le pays, à ce moment-là, avait de tout autres préoccupations que le suffrage féminin. La guerre a pris fin, cet argument n'existe plus.
- (2) « la femme ne veut pas voter » ... et chaque adversaire du suffrage féminin d'y aller de sa petite enquête personnelle : sa femme, sa cousine, sa bonne, lui ont déclaré n'avoir point envie d'aller voter, même pour lui. Et on exige un plébiscite des femmes. Veuillez considérer, messieurs, qu'il s'agit d'accorder un droit aux femmes et non de leur imposer une obligation.
- (3) Troisième objection : Les femmes n'ont pas d'éducation civique...Cet argument est-il encore valable ? Constatons qu'à l'école, garçons et filles reçoivent la même instruction civique. Et si ce manque d'éducation civique existait réellement ce que je nie elles l'acquerraient par l'usage, tout comme les hommes.
- (4) Reste l'argument majeur : « Les femmes voteront pour l'extrême gauche ». Évidemment, cet argument n'a rien à faire avec le droit, la justice et l'équité ; c'est néanmoins celui qui porte le plus dans un certaines milieux. Et cependant, partout où les femmes votent, ce phénomène ne s'est pas produit.
- (5) Enfin, que penser de cet autre argument, consistant à dire que l'on n'a pas consulté les intéressées, c'est-à-dire les femmes ? A-t-on donc consulté les hommes, en 1846, avant de leur octroyer le droit de vote ?...

## M. Moriaud

Vous vous fâchez ! Je ne sais pas pourquoi... Je suis, je vous l'ai dit, partisan des droits politiques des femmes, mais je tenais tout de même à préciser, pour ceux que cela intéresse, que l'on parle à tort du suffrage féminin alors que le projet accorde aussi l'éligibilité, mais passons... Si j'ai dit que ce projet était incomplet, qu'il laissait sans solution des problèmes importants, c'est notamment en ce qui concerne la situation des femmes étrangères devenues suissesses par mariage.

J'approuve en effet... Comparons ce privilège avec les conditions que l'on impose aux étrangers qui veulent obtenir les droits politiques. Pour cela, ils doivent demander leur naturalisation et remplir des conditions extrêmement précises et sévères. L'étranger doit notamment prouver qu'il est assimilé. On ne demande rien de semblable à la femme étrangère qui pourra jouer un rôle politique de premier plan dans notre pays dès son mariage, même si ce mariage n'est pas tout à fait sincère.

## M. Déthiollaz

Oui ! Oui ! Il est possible que d'ici quelques années – ce n'est pas nous qui le verrons – lorsque ces dames étrangères auront pris un peu de poil (puisqu'il faut s'exprimer comme

des hommes) (Rires.) ... nous aurons l'occasion de voir dans ce grand Conseil un traducteur de langues étrangères qui sera obligé de faire comprendre ce que ces dames veulent dire ... (Exclamations et rires.)

## M. Moriaud

Un autre point extrêmement important dont personne ne parle et dont la loi ne dit mot, c'est la question des femmes originaires des autres cantons vivant sur sol genevois. Voici ce que je lis : « Suivant un rapport de statistiques, établi en date du 21 janvier 1946, il y aurait eu, à la date du 31 décembre 1944, 67,531 électrices, soit 30,836 Genevoises et 36.695 Confédérées. Je pourrais admettre avec vous que la femme est légitimement fondée à obtenir l'exercice de certains droits politiques ; mais je dis, avec mon groupe, que ces droits doivent être octroyés aux femmes dans toute la Confédération et non pas dans notre canton seulement...

Oui ! Oui ! Et cela parce que la situation de Genève est par trop spéciale, du fait que les Confédérées y sont en forte majorité. Oui, voilà pourquoi je m'associe à mon collègue pour déclarer que le problème du suffrage féminin doit être examiné et résolu d'abord sur le plan fédéral.

D'ailleurs le Conseil fédéral l'étudie présentement et il convient d'attendre sa décision.

Septembre 1946, rejet par le peuple genevois (masculin) du 3e scrutin cantonal sur le suffrage féminin par : 14'065 NON contre 10'925 OUI.

Mémorial du Grand Conseil, portant sur un des arguments forts contre l'introduction du suffrage féminin, qui suppose que les femmes elles-mêmes ne veulent pas de ces droits.

## M. Christen

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la proposition d'organiser une consultation des femmes au niveau cantonal. Il se peut que dans les rangs du sexe faible...

## M. Dupont-Willemin

Dit faible!

### M. Christen

Exact! C'est la réaction que j'attendais et je ne m'étonne pas qu'elle émane d'un élégant député tel que vous (Fou-rire, lazzi, tapage) - il se peut, dis-je, que dans les rangs de nos compagnes se manifeste un abstentionnisme encore beaucoup plus large que celui que nous déplorons chez les électeurs masculins. Il se peut aussi que ces dames refusent les droits que nous pourrions leur concéder. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, nous admettons aujourd'hui que la question doit leur être posée.

### M. Dutoit

Je suis tout de même frappé que certains orateurs et certains partis veuillent faire en définitive le bonheur des femmes malgré elles. Je constate une chose étrange. C'est que ce sont les hommes qui se battent dans ce Grand Conseil pour savoir si, oui ou non, on permettra aux femmes de se prononcer, alors qu'elles-mêmes feront sans doute preuve d'un abstentionnisme désespérant, dépassant tout ce que nous avons vu jusqu'à présent. Puisque les principales intéressées ont l'air de se désintéresser du sujet, je me demande si nous devons prendre fait et cause pour un projet qui ne semble pas leur être particulièrement cher.

## M. Nicole

A l'inverse de vous, Monsieur le député, nous pensons que ce serait un honneur pour le canton de Genève d'être le premier à faire cette consultation, sans attendre qu'on l'organise sur le terrain fédéral, ce qui durera sans doute encore assez longtemps, alors que nous avons maintenant un projet au point, sur lequel nous pouvons nous prononcer immédiatement.

## M. Ferrier, rapporteur de la majorité

Peu de femmes participeront à ce plébiscite. D'abord celles qui sont adversaires du droit de vote ne vont pas commencer par aller voter pour dire qu'elles ne veulent pas voter. Vous aurez probablement une majorité évidente mais cette majorité, quelle sera sa portée s'il y a une abstention considérable? Dans ces conditions, je demande l'ajournement indéfini du projet d'arrêté législatif sur le suffrage féminin!

### M. Nicole

Je ne suis en aucun cas d'accord avec vous, je suis sûr que les femmes des groupements populaires, celles qui gagnent leur vie dans les magasins, dans les usines, iront voter, parce qu'elles ne sont pas très satisfaites de ce qui se passe actuellement, en particulier sur le chapitre des salaires féminins inférieurs à ceux des hommes.

## Le président

Votons... L'ajournement indéfini est repoussé par 51 voix contre 36. Examinons maintenant l'article 2.

## M. Nicole, rapporteur de la minorité

Nous avons convoqué ces dames du suffrage féminin: Association genevoise pour le suffrage féminin, Mouvement populaire féminin, Commission féminine du parti du travail, Mouvement féminin du parti catholique-conservateur, d'autres encore. Quelques observations nous ont été faites et nous avons indiqué que la votation prévue serait ordonnée de manière à laisser aux intéressées le temps nécessaire pour organiser leur campagne électorale : un an au moins, dix-huit mois au plus.

## M. Jaccoud

Je demande qu'on raccourcisse ce délai à six mois maximum. Il ne s'agit pas de précipiter ces dames, il s'agit de dire une chose, c'est que nous ne voulons pas que pendant une année, nous ayons une vie publique empoisonnée simplement par quoi...?

## M. Déthiollaz

Par les femmes?

## M. Jaccoud

Par l'organisation d'assemblées ici ou là alors que nous avons d'autres chats à fouetter que ceux-ci. (Hilarité.)

## M. Déonna

Pour ma part, je propose l'amendement suivant, qui raccourcit modérément le délai: "la votation sera ordonnée de manière à laisser aux femmes intéressées tout le temps nécessaire pour organiser la campagne électorale. Les délais à prévoir sont de six mois au moins et d'un an au plus dès l'adoption du projet par le Grand Conseil."

## Le président

Votons.

L'article 2 est adopté. Le projet ainsi modifié est adopté dans son ensemble.

Cette proposition, d'organiser une consultation des femmes au niveau cantonal fut facilement acceptée par le Grand Conseil. Le taux de participation fut de 58%, ce qui est élevé pour la Suisse.

Résultat de la consultation cantonale des femmes genevoises de novembre 1952:

- ont voté oui : 35'972

- ont voté non : 6'436

Cette consultation « partielle » n'avait cependant aucune valeur juridique réelle.

## Mémorial du Grand Conseil : Examen d'un nouveau projet de loi concernant l'exercice des droits politiques en faveur des femmes

## M. Chamay

Les partisans du suffrage féminin contestent deux de nos affirmations. Premièrement, lorsque nous affirmons que les femmes de Genève ne désirent pas obtenir les droits politiques, on nous rétorque que la consultation populaire féminine des 29 et 30 novembre 1952 nous a donné un démenti cinglant. Je pense toutefois qu'ils prennent leurs désirs pour des réalités. Ils oublient, en fait, que dans cette fameuse votation, un nombre important de femmes de Genève se sont abstenues.

## M. Maillard

Comme les hommes!

## M. Chamay

On peut penser que les abstentionnistes, si elles s'étaient rendues au scrutin, auraient voté négativement. (Exclamations).

### M. de Félice

Si donc on doit juger du droit de vote par la participation au scrutin, la conclusion logique serait de donner le droit de vote aux femmes et de le supprimer aux hommes. (Rires).

## M. Jaccoud

Mais voyons, ce qui domine le débat, c'est bien l'état d'impréparation des femmes à la vie civique, leur absence de maturité politique. Il est assez invraisemblable que l'on s'apprête à accorder d'un seul coup aux femmes l'ensemble des droits politiques sans qu'elles aient eu le temps de s'initier à la vie publique.

## M. Maillard

Cela a été le cas pour les hommes!

## M. Jaccoud

Mais non! On leur a accordé les droits politiques petit à petit. Pour les femmes, vous entendez leur accorder d'un seul coup, en un seul bloc, tous les droits politiques. Je sais qu'il y a dans cette enceinte des personnes qui ne voient dans le suffrage féminin qu'un moyen de grossir leurs rangs, une masse qu'on prévoit moutonnière. C'est contre cette conception de la vie civique que nous entendons nous élever. Avant d'accorder aux femmes tous les droits politiques, on ferait mieux de les initier à la vie politique en leur accordant, par exemple dans le domaine communal, certains droits politiques comme cela a été fait dans d'autres cantons. Si nous vous suivons, nous accorderions aux femmes des droits pour lesquels elles n'ont aucune espèce de préparation.

## M. de Félice

Il me semble pour ma part que ce n'est pas un droit que nous allons accorder aux femmes. Nous leur reconnaissons purement et simplement un droit primordial, un droit imprescriptible que nous leur avons volé pendant des siècles.

## M. Chamay

Violé ou volé?

## M. de Félice

Volé! ... Nous pensons que les femmes, si elles ont les mêmes intérêts à défendre, ne doivent pas être tenues, parce qu'elles sont exclues de tous les parlements en Suisse et parce qu'elles n'ont pas le droit de vote, pour une quantité négligeable. Il ne faut plus que les lois les désavantagent constamment. (Bruits, exclamations et protestations). Puisque vous le contestez, je vais immédiatement vous donner un exemple évident: comptez le nombre des professions auxquelles les femmes peuvent accéder, à commencer pas l'administration du canton de Genève, dès qu'il s'agit de postes qui dépassent les niveaux les plus bas. Reportez-vous au rapport de l'assurance-vieillesse et survivants d'après lequel la moyenne des salaires des femmes est égale à celle des hommes divisée par 2,3 soit même pas la moitié. Oui ! Les femmes, dans tous les domaines de la vie, quand on examine de près notre législation, sont désavantagées. Je ne veux pas énumérer tous les points qu'on pourrait relever; ce serait trop long. Nous estimons devoir voter ce projet parce que les femmes ont le droit, comme les hommes, de se prononcer sur les questions les plus graves qui se posent à elles, comme à nous, dans la vie; elles qui ont mis les enfants au monde souvent avec douleur, ont le droit aussi de se prononcer sur les problèmes de la guerre et de la paix, des armements et de tous les problèmes connexes de la politique du pays.

## M. Nicole

J'ai toujours entendu les députés de certains partis s'opposer au suffrage féminin. Ils s'y opposent pour des raisons qu'ils ont eu d'ailleurs la loyauté de reconnaître. Ils s'opposent au suffrage féminin parce qu'ils pensent que le suffrage féminin aurait pour conséquence de diminuer leur influence politique sur la marche des affaires dans le canton...(*Exclamations*).

## M. de Félice

Et de mon côté je tiens à faire remarquer que la faible majorité qui, en 1946, s'était prononcée contre l'initiative qui avait été lancée par un seul parti, pourrait fort bien, à l'heure actuelle, se transformer en une majorité. En effet, cette fois-ci, ce n'est plus un seul parti qui patronne le droit de vote aux femme. Ce sont les représentants de 4 partis qui se sont mis d'accord pour élaborer un même projet, qui n'est d'ailleurs qu'un projet de simple justice. Les électeurs, pensons-nous, seront sensibles à cet argument et c'est de cela que vous avez peur.

Juillet 1953, rejet par le peuple genevois (masculin) du 4e scrutin cantonal sur le suffrage féminin par: 17'697 NON contre 13 419 OUI

## Février 1959

Pour la première fois, l'ensemble de la population (masculine) du pays doit se prononcer sur la question du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Refus par une majorité du peuple de 69%.

Seuls les trois cantons protestants de Suisse romande ont accepté l'introduction du suffrage féminin.

## Mars 1959

Le Grand Conseil Genevois décrète : "Contrairement à l'avis du Conseil fédéral et des Chambres, il est actuellement clair que les droits civiques seront accordés aux femmes dans les domaines cantonal et communal. Puisque actuellement la situation est claire, puisque le vote féminin ne sera introduit qu'en passant en premier par ces cellules de base du pays que sont la commune et la canton, il nous a semblé indispensable de déposer ce projet de loi constitutionnelle sans tarder, afin que Genève, comme Vaud, soient les cantons-pilotes en matière des droits civiques féminins."

## Mars 1960

Après les cantons de Vaud et Neuchâtel, les Genevois accordent aux Genevoises le droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal avec 55,4% de oui.

Article de la Constitution genevoise relatif aux droits politiques des femmes :

Art. 2A: Egalité entre homme et femme

1 L'homme et la femme sont égaux en droits.

2 Il appartient aux autorités législatives et exécutives de prendre des mesures pour assurer la réalisation de ce principe et aux autorités judiciaires de veiller à son respect.

# IV. Les stéréotypes de sexe dans les débats du Grand Conseil

Cette section fait l'inventaire (non-exhaustif) des stéréotypes de sexe présents dans le verbatim des débats au Grand Conseil genevois sur l'octroi du droit de vote aux femmes.

Le titre de chaque partie rappelle le stéréotype de sexe identifié dans les débats référencés par date. Des images illustrant chaque stéréotype permettent d'aborder le sujet de manière ludique.



Le rôle naturel des femmes est d'éduquer les enfants et de s'occuper de leur foyer

## 1921

« Jusqu'ici, il y a beaucoup de différences entre les femmes. Il y a des femmes qui sont restées célibataires, peut-être à regret, mais qui, arrivées à un certain âge, peuvent faire de la politique. Il y en a d'autres qui ont mieux su faire ou mieux su s'y prendre (Rires), qui se sont mariées et ont fondé une famille. Il y en a d'autres aussi qui aimeraient faire de la politique et ne le peuvent pas, elle sont prises du matin au soir par leurs travaux et par leur famille ».

« N'exposons pas la femme à des intrigues dans lesquels sombrent trop souvent les caractères les mieux trempés, et demandons-lui de conserver son rôle élevé et bienfaisant de gardienne intelligente du foyer, de collaboratrice de l'homme et surtout d'éducatrice.

## 1940

« Mais enfin les femmes ne veulent pas voter"! La famille serait en danger si les femmes votaient. Croyez-vous qu'il existe un ménage où le vote des femmes serait le prétexte à se battre comme nous le faisons ici"? (Rires.) Non, la principale cause de destruction de la famille, vous le savez, c'est, dans de très nombreux cas, le salaire insuffisant ou défaillant du chef de famille obligeant la mère de famille à aller à l'usine ou à l'atelier. (Approbation sur plusieurs bancs) »

« Cela ne résoudrait rien, ce n'est pas pour sa satisfaction qu'elle fait des munitions à 60 centimes de l'heure, elle n'y va pas pour son plaisir ni pour pouvoir jouir de je ne sais quel luxe. Elle préférerait infiniment être à la maison pour, lorsque son mari rentre, qu'il trouve une soupe chaude au lieu d'avoir à ouvrir une boîte de sardine et, à 4 heures, lorsque les enfants reviennent de l'école, être là pour les aider à faire leurs tâches. Elle préférerait même, puisqu'on a évoqué la question à la commission, torcher ses gosses plutôt que d'aller voter ».

« Ah oui"! **Qui va torcher les marmots, dans une république où les femmes voteront"?** (Hilarité) Si le droit de vote était octroyé aux femmes de Genève, on pourrait tout aussi bien le donner aux Hottentotes...(Hilarités.) Le peuple a déjà été consulté sur ce point, en 1921, et il s'est clairement prononcé contre, par conséquent il serait absolument inutile de venir à nouveau lui soumettre un préavis favorable du Grand Conseil ».

« Effectivement, une chose est certaine, les députés de tous les partis ont reconnu que si la femme perdait son temps à l'usine, elle gagnait au moins de quoi subvenir à l'entretien de ses enfants. Mais je ne crois pas qu'en siégeant sur les bancs de ce Grand Conseil, la femme rapporte de quoi nourrir sa famille. Le père qui pense à sa famille pense à tout autre chose qu'à faire de ses filles des électrices. Il ne désire qu'en faire une femme qui puisse gagner honnêtement sa vie et faire une bonne maman. Et ceci, je le dis en faisant complètement abstraction de politique... Si, la plupart du temps, nous ne prenons pas nos femmes dans les banquets, c'est précisément pour éviter de les enfumer. (Exclamations.) »

« Je termine. Celui qui veut encore respecter la femme votera contre le projet. Nous devons respecter la femme en ce sens que nous devons la laisser à ses occupations ménagères, à ses devoirs religieux et à d'autres devoirs qui lui ont toujours fait honneur. C'est dans ce sens que j'engage tous les députés à repousser ce projet qui est incompatible avec le respect que l'on doit à la femme en général. »



Les femmes sont trop douces et fragiles pour faire de la politique.

## 1921

« Le deuxième point de vue qui veut faire des femmes, des électrices, voir même des élues, ne leur donnerait pas nécessairement beaucoup plus de droits, mais les exposerait à des promiscuités, à des dangers, à des pratiques dont les hommes qui en connaissent les côtés fâcheux voudraient à tout prix **les préserver** »

« Nous nous refusons à admettre que nos femmes et nos filles abordent ce terrain fait souvent de boue et d'embûches, dans lequel, avec leur sensibilité, avec leur nervosité, avec leur fragilité et leur cœur qui nous les rendent si captivantes et si chères souvent elles glisseraient d'autant plus bas et d'autant plus facilement et plus fâcheusement encore que nous-mêmes. »



## Les femmes ont besoin et apprécient se dévouer aux autres.

## 1921

« Pour donner cours à leur **besoin de dévouement**, qu'elles continuent celles qui en ont le temps et la possibilité, de créer des associations, des ligues, des comités où elles joueront **le beau rôle auquel elles ont été destinées** et où elles pourront toujours davantage mettre en pratique leurs idées, leur besoin d'altruisme véritable laboratoire d'un féminisme bienfaisant. Que n'ont-elles pas déjà fait dans ces grandes œuvres internationales ou nationales de secours, de relèvement, ces œuvres sociales, de charité, la Croix-Rouge, la lutte contre la tuberculose, et tant d'autres ? »



## 1921

« Je suis de ceux qui proclament l'égalité de la femme, j'irai même dire sa supériorité, dans certains domaines, sur l'homme, mais je suis tout autant convaincu que **ses facultés diffèrent** des nôtres et doivent s'employer à des buts plus en rapport avec son intelligence et **son cœur** »

« C'est elle qui fait les héros, les prêtres, les artistes, dont les œuvres rayonnent à travers les siècles. Et aujourd'hui votre féminisme exagéré méconnaît le rôle véritable de la femme et tend à la rejeter loin de sa voie naturelle et normale »

## 1951

« - Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la proposition d'organiser une consultation des femmes au niveau cantonal. Il se peut que dans **les rangs du sexe faible**. - Dit faible ! »



## Les femmes ont besoin d'un homme pour les défendre.

## 1921

« on peut bien dire que leur situation légale a été en quelque sorte accomplie et ne laisse plus beaucoup à désirer. Or, tout ce qui leur a été accordé l'a été par les hommes. Alors de quoi se plaignent les femmes genevoises ? »



Les femmes sont sensibles, impulsives et irrationnelles.

## 1921

« Le droit de vote des femmes, en somme, doublerait le nombre des bulletins sans en augmenter la valeur. Il doublerait les frais électoraux et de votation. Conséquence : augmentation des impôts. »

« Pour mon compte, j'appréhenderais fort les élections municipales si les femmes avaient le droit de voter et étaient éligibles. (Murmures. Rires) (...) Quand la femme pourra voter, vous ne verrez peut-être pas des femmes qui s'attraperont le chignon, mais des hommes aussi attraperont les femmes par le chignon. (Plusieurs voix. AH! Ah! Rires.) »

## 1940

« Vous oubliez que souvent les femmes obéissent à **l'impulsion du sentiment plus qu'à la voix de la raison pure** et elles peuvent facilement se porter aux extrêmes, mais à tous les extrêmes et non pas vers un seul côté! »

## 1951

« Nous avons convoqué ces dames du suffrage féminin: Association genevoise pour le suffrage féminin, Mouvement populaire féminin, Commission féminine du parti du travail, Mouvement féminin du parti catholique-conservateur, d'autres encore. Quelques

observations nous ont été faites et nous avons indiqué que la votation prévue serait ordonnée de manière à laisser aux intéressées le temps nécessaire pour organiser leur campagne électorale : un an au moins, dix-huit mois au plus. »

- «- Je demande qu'on raccourcisse ce délai à six mois maximum. Il ne s'agit pas de précipiter ces dames, il s'agit de dire une chose, c'est que nous ne voulons pas que pendant une année, nous ayons **une vie publique empoisonnée** simplement par quoi...?
- Par les femmes?
- Par l'organisation d'assemblées ici ou là alors que nous avons d'autres chats à fouetter que ceux-ci. (Hilarité.)
- Pour ma part, je propose l'amendement suivant, qui raccourcit modérément le délai: "la votation sera ordonnée de manière à laisser aux femmes intéressées tout le temps nécessaire pour organiser la campagne électorale. Les délais à prévoir sont de six mois au moins et d'un an au plus dès l'adoption du projet par le Grand Conseil.



Les féministes sont « égoïstes »

## 1940

« Je crois véritablement que cette question du vote féminin n'est pas mûre. Le pays, en ce moment, a de tout autres préoccupations que le suffrage féminin. Nous pensons que les associations féminines auraient été mieux inspirées en retirant, pour le moment, le projet sur lequel nous délibérons aujourd'hui. Nous devons, pour le moment, vivre sous l'autorité des lois qui sont les nôtres, en évitant d'en faire de nouvelles en un temps aussi mal choisi.»



Les femmes sont politiquement immatures.

## 1940

« Nous pourrions tout au plus examiner la proposition qui émane de certaines suffragistes, plus raisonnables, qui stipule que les femmes seraient admises à voter, mais seulement à partir de l'âge de 30 ans (...) Elles seront trop vieilles ! (Rires) »

## 1953

- « Mais voyons, ce qui domine le débat, c'est bien l'état d'impréparation des femmes à la vie civique, leur absence de maturité politique. Il est assez invraisemblable que l'on s'apprête à accorder d'un seul coup aux femmes l'ensemble des droits politiques sans qu'elles aient eu le temps de s'initier à la vie publique.
- Cela a été le cas pour les hommes!
- Mais non! On leur a accordé les droits politiques petit à petit. Pour les femmes, vous entendez leur accorder d'un seul coup, en un seul bloc, tous les droits politiques. Je sais qu'il y a dans cette enceinte des personnes qui ne voient dans le suffrage féminin qu'un moyen de grossir leurs rangs, une masse qu'on prévoit moutonnière. C'est contre cette conception de la vie civique que nous entendons nous élever. Avant d'accorder aux femmes tous les droits politiques, on ferait mieux de les initier à la vie politique en leur accordant, par exemple dans le domaine communal, certains droits politiques comme cela a été fait dans d'autres cantons. Si nous vous suivons, nous accorderions aux femmes des droits pour lesquels elles n'ont aucune espèce de préparation. »



Les femmes ne s'intéressent pas à la politique.

## 1951

« Je suis tout de même frappé que certains orateurs et certains partis veuillent faire en définitive le bonheur des femmes malgré elles. Je constate une chose étrange. C'est que ce sont les hommes qui se battent dans ce Grand Conseil pour savoir si, oui ou non, on permettra aux femmes de se prononcer, alors qu'elles-mêmes feront sans doute preuve d'un abstentionnisme désespérant, dépassant tout ce que nous avons vu jusqu'à présent. Puisque les principales intéressées ont l'air de se désintéresser du sujet, je me demande si nous devons prendre fait et cause pour un projet qui ne semble pas leur être particulièrement cher. »

## 1953

- « Les partisans du suffrage féminin conteste deux de nos affirmations. Premièrement, lorsque nous affirmons que les femmes de Genève ne désirent pas obtenir les droits politiques, on nous rétorque que la consultation populaire féminine des 29 et 30 novembre 1952 nous a donné un démenti cinglant. Je pense toutefois qu'ils prennent leurs désirs pour des réalités. Ils oublient, en fait, que dans cette fameuse votation, un nombre important de femmes de Genève se sont abstenues.
- Comme les hommes!
- On peut penser que les abstentionnistes, si elles s'étaient rendues au scrutin, auraient voté négativement. (Exclamations).
- -Si donc on doit juger du droit de vote par la participation au scrutin, la conclusion logique serait de donner le droit de vote aux femmes et de le supprimer aux hommes. (Rires).»

## V. Et les femmes aujourd'hui?

## A. La représentation politique

Dès 1971, l'égalité politique entre les sexes est instituée sur le plan fédéral. Il subsiste néanmoins d'importants déséquilibres dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la représentation des femmes dans les institutions politiques.

En Suisse, la représentation politique des femmes ne dépasse pas 30% au niveau fédéral et cantonal. On trouve en moyenne 26% de femmes dans les législatifs cantonaux.

Dans les commissions extraparlementaires fédérales, les femmes sont moins de 30%.

Les femmes candidates sont sous-représentées dans les médias: une étude<sup>24</sup> menée par la Commission fédérale pour les questions féminines lors des élections nationales de 2003 montre que la différence entre la proportion de candidates et leur mention dans les médias était alors de 5 à 10%. Autrement dit, les hommes, qui représentaient 65% des candidat-e-s, ont occupé 70 à 75% de la couverture médiatique des élections, alors que la place accordée aux femmes, qui formaient 35% de l'ensemble des candidat-e-s, n'était que de 25 à 30%.

Parmi les pays modèles: il faut citer le Rwanda: 49% de femmes au parlement, et la Suède: 47%. (Source : IPU, 2006)

En 2007, 55% des hommes et 43% des femmes ont participé aux élections fédérales. Comparativement aux élections de 2003, l'écart entre les sexes en terme de participation n'a pas diminué. Depuis 1971, l'année de l'introduction du droit de vote des femmes au niveau fédéral, et durant une longue période, on a assisté à une réduction de la différence de participation entre femmes et hommes. Par contre, depuis le milieu des années 1990, cet écart a augmenté. De ce fait, la Suisse, comparativement à d'autres démocraties occidentales, est le pays où la différence de participation entre femmes et hommes est la plus élevée.

#### En bref

 53% de votantes, 35% des candidatures, 29,5% des élues au Conseil national (OFS, 2007) 21,7% au Conseil des Etats (OFS, 2007)

- 20% de femmes élues dans les exécutifs cantonaux (OFS, 2007)
- 28% de femmes au parlement et à l'exécutif genevois au moment des élections de 2009 (OCSTAT, 2009)

#### B. L'éducation et la formation

La formation est l'un des principaux moyens permettant de réaliser l'égalité entre les sexes. Les personnes disposant d'un bon niveau de formation ont généralement une marge de manœuvre plus large pour aménager leurs activités quotidiennes et professionnelles et sont

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Voir http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00442/index.html?lang=fr

mieux à même d'affronter de nouveaux défis sur les plans familial, professionnel et politique. Les personnes plus qualifiées occupent généralement des postes mieux rémunérés.

Au cours des années, les femmes ont rattrapé leur retard en terme de formation, mais le niveau et la fréquence d'interruption d'une formation restent significatifs.

Le comportement des enseignant-e-s, la composition du matériel scolaire, l'absence de références féminines dans les disciplines enseignées influencent les résultats scolaires et l'orientation des filles et des garçons.

Le clivage des sexes entre les étudiant-e-s en santé-social (essentiellement féminin) et les étudiant-e-s en technique (essentiellement masculin) a peu évolué depuis 1990.

25% des femmes contre 33% des hommes bénéficient de l'appui de leur entreprise pour mener une formation continue. Cette différence s'explique par le fait que ce sont avant tout les personnes occupant des postes d'encadrement, disposant d'une formation tertiaire et travaillant à un taux de plus de 70% qui sont soutenues....donc des hommes<sup>25</sup>.

#### En bref

- Au cours des années, les femmes ont rattrapé leur retard au niveau tertiaire: comme pour les hommes, le taux de diplôme en Suisse se situe aujourd'hui à 15% (Universités), 12% (HES) (OFS, 2008)
- Enseignement primaire (84% d'enseignantes), Université (16% de professeures) à Genève (SRED, 2006)
- Formation professionnelle à Genève: filières santé, social: 84% de filles, filières techniques: 85% de garçons (SRED, 2005)

## C. Le monde professionnel

L'activité professionnelle des femmes se distingue de celle des hommes par le taux d'occupation et la situation dans la profession.

Le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes, tandis que le taux de chômage est plus élevé chez les premières.

Si les femmes, et en particulier les mères, sont aujourd'hui plus nombreuses à avoir un emploi que par le passé, il faut toutefois savoir que la majorité d'entre elles travaillent à temps partiel et que leur taux d'occupation est plutôt bas (moins de 50%) si elles ont des enfants en bas âge. Inversement, les hommes, spécialement les pères, travaillent pour la plupart à plein temps. C'est par conséquent aux mères que revient la charge de s'organiser pour concilier activité professionnelle et vie familiale.

L'accueil extrafamilial - qu'il s'agisse de grands-parents, de voisins, de crèches, de garderies, de mamans de jour ou d'écoles à horaire continu avec prise en charge en dehors des heures

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Enquête ESPA 2006, OFS.

de cours – est le plus susceptible d'apporter une aide aux parents. Ces structures ne sont toutefois pas toujours disponibles en nombre suffisant ni adaptées aux horaires de travail du monde professionnel et elles sont souvent onéreuses. Selon l'âge et le nombre des enfants, le salaire de la mère ne sert parfois qu'à couvrir les dépenses qu'elles occasionnent<sup>26</sup>.

#### En bref

- 9,6% de différence salariale (30% pour les cadres) à Genève au détriment des femmes. La différence salariale entre femmes et hommes au niveau suisse est de 20%, 40% de cette différence est inexpliquée (OCSTAT, 2008).
- Temps partiel essentiellement féminin: 51% des femmes contre 25% des hommes (OCSTAT, 2008). Temps partiel suisse: 56.9% des femmes, 12,6% des hommes, 27% des femmes occupées travaillent à moins de 50% (OFS, 2009).
- 50% de la demande de prise en charge par les crèches est couverte. 25% des enfants de moins de quatre ans à Genève (DIP, 2007).
- Dans 82% des ménages avec enfants de moins de 15 ans, la femme est seule responsable de l'ensemble des tâches ménagères. Seuls 13% des couples partagent les tâches domestiques entre conjoint-e-s (OFS, 2007).
- Les femmes (4,1%) sont plus touchées par le chômage que les hommes (3,3%) (OFS, 2009).
- 6 femmes sur 10 contre 4 hommes sur 10 occupent une position d'employée sans fonction dirigeante (OFS, 2009).

#### D. Les clichés sexistes

Le comité de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) demeure préoccupé par la persistance de stéréotypes sexistes véhiculés par les médias et la publicité en Suisse. Ces stéréotypes contribuent aux désavantages dont les femmes sont victimes, notamment dans l'éducation, le marché du travail, l'accès aux postes de décision et la participation à la vie politique et publique.

Les images et attitudes stéréotypées concernant les rôles des femmes et des hommes dans la famille et dans la société devraient être éliminées.

Il est important de présenter des modèles alternatifs de répartition des rôles, notamment chez les jeunes.

Le Règlement sur la loyauté dans la communication commerciale prévoit qu' « Une publicité qui discrimine l'un des sexes en attentant à la dignité de la femme ou de l'homme n'est pas admissible ». Il revient à la Commission de la loyauté de se prononcer sur tout cas litigieux.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Voir étude: *Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte*, www.geneve.ch/egalite/doc/travail/articulation-des-vies/quand-le-travail-coute-plus-qu-il-ne-rapporte-cahier-genevois.pdf

Mais la commission ne condamne pas systématiquement les publicités où la femme est montrée dans une position d'objet.

#### En bref

- Publicité: 13% des plaintes déposées auprès de la Commission de la loyauté concernent des cas de publicités sexistes (un cas sur deux concerne une affiche) (Commission de la loyauté, 2008)
- Médias: les critères physiques et les liens familiaux priment sur la fonction professionnelle ou politique des femmes, elles sont plus facilement dans la rubrique "people" que politique, et plus souvent anonymes ou alors identifiées à partir de leur seul prénom.<sup>27</sup>

## E. La violence conjugale et domestique

L'égalité effective ne peut être envisagée que dans le cadre de relations dénuées de violence. Pourtant, la violence domestique constitue, en Suisse également, un problème social largement répandu.

Lorsque l'on s'intéresse à des actes condamnés socialement ou même pénalement tels que la violence domestique, les chiffres disponibles ne permettent d'apprécier l'ampleur du phénomène que dans certaines limites, car une partie difficilement évaluable des faits en question échappent à la statistique.

Alors que les hommes sont principalement victimes de violences corporelles dans la sphère publique, les femmes ont plus de risques de subir de la violence dans le cadre de relations familiales ou d'un lien de couple, existant ou dissous.

Le fait que cette violence se situe à la maison, la rend le plus souvent invisible. Les normes culturelles ont tendance à la considérer comme une affaire privée.

La violence conjugale fragilise particulièrement les personnes migrantes, dont le titre de séjour dépend de la vie commune avec leur conjoint-e.

Les mesures d'éloignement administratif à Genève sont très peu appliquées. Un projet de modification de la loi sur les violences domestiques, comprenant notamment une clarification des procédures mises en œuvre par la police, vient d'être adopté par le Grand Conseil (juin 2010).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Sylvie Durrer, Nicole Jufer et Stéphanie Pahud: "La place des femmes et des hommes dans la presse écrite généraliste de Suisse romande des années 80 à nos jours", Seismo, Zurich, 2009.

#### En bref

- 1 femme suisse sur 5 est victime de violences conjugales. 40% ont subi des violences psychiques.<sup>28</sup>
- 73% des affaires enregistrées dans les centre LAVI concernent des victimes femmes, l'auteur était un homme dans 85% des cas. Dans 53% des cas, il existait une relation familiale entre la victime et l'auteur (OFS, 2008).
- 250 femmes sont mortes entre 2001 et 2004 des suites de violences conjugales (54 hommes) (OFS, 2008).
- La police genevoise est intervenu 510 fois en 2007 pour des cas de violences conjugales.
- Il y a eu 7 cas de mesures administratives d'éloignement depuis l'entrée en vigueur de la Loi genevoise sur les violences domestiques en 2005.

Les données statistiques concernant l'égalité à Genève sont répertoriés dans la brochure: Chiffres clés de l'égalité, Genève, disponible auprès du SPPE ou sur le site internet www.ge.ch/egalite. Pour des données statistiques au niveau fédéral, consulter le site de l'Office fédéral de la statistique

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.114570.pdf

\_

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Lucienne Gillioz, Jacqueline De Puy, Véronique Ducret, "Domination et violence envers la femme dans le couple", Payot, Lausanne, 1997

## VI. Pour aller plus loin

Les pistes pédagogiques proposées contiennent un choix de documents et de ressources internet portant sur la problématique et les enjeux de la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnaires politiques en Suisse et permettent ainsi d'accompagner les extraits des débats du Grand Conseil genevois.

Pour situer la problématique, le recours à l'histoire vous est proposé dans la première partie. La comparaison avec d'autres pays permet de mesurer le retard des Suissesses dans l'acquisition des droits politiques, retard qu'il faudra tenter d'expliquer.

La deuxième partie est axée sur les données chiffrées actuelles, suisses et mondiales. Elle doit conduire à une analyse des obstacles et donc des enjeux qui se cachent derrière ce déséquilibre. Pour, dans un deuxième temps, évoquer des solutions possibles.

Beaucoup de documents sont proposés avec des niveaux de complexité différents afin que vous puissiez choisir le plus adapté en fonction du public ciblé.

Les documents sont la plupart du temps suivis de liens internet qui vous permettent notamment de compléter l'information, voire de découvrir d'autres pistes pédagogiques possibles. Ils sont répartis en deux catégories: la conquête des droits politiques et la représentation des femmes en politique.

## A. La conquête des droits politiques des femmes

## 1. Portraits de pionnières

#### **EMILIE GOURD (1879-1946)**

Tiré de Martine Chaponnière, « Emilie Gourd. Une femme de combat », in *Le guide des femmes disparues*, Metropolis, Genève, 1993.

Née le 19 décembre 1879 à Genève d'un père pasteur et d'une mère très active dans les œuvres de bienfaisance, Emilie Gourd est issue de la haute bourgeoisie protestante genevoise. Emilie et sa sœur Edith sont élevées à Pregny dans la maison familiale. En 1898, Emilie Gourd obtient son certificat de capacité de l'Ecole secondaire et supérieure de jeunes filles. Bien que ce diplôme ne donne pas accès à l'Université, elle suit des cours d'histoire et de philosophie comme simple auditrice. Elle enseigne ensuite brièvement l'histoire contemporaine à l'Ecole privée de la Cour Saint-Pierre et semble alors se destiner à l'enseignement.

En 1903, Emilie Gourd adhère à une première association féministe, " l'Union des Femmes" puis est nommée secrétaire du comité de "l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses". L'année 1909 marque un nouveau tournant dans le militantisme féministe d'Emilie. Elle s'engage en effet au sein de "l'Association genevoise pour le suffrage féminin". Elle succède à la présidence de l'Association, fondée par Auguste de Morsier, à l'écrivaine Aline Hofmann-Rossier. Emilie Gourd occupera cette fonction jusqu'à sa mort, soit pendant 35 ans.

En 1912, Emilie Gourd, encouragée par quelques personnalités féministes, fonde le mensuel Le Mouvement féministe dont elle assurera la rédaction en chef jusqu'à sa mort. Le Mouvement féministe prendra successivement le nom de Femmes suisses puis de Femmes en Suisse. Depuis le 14 juin 2001, le journal, qui est vraisemblablement le plus ancien journal féministe d'Europe encore existant, porte le nom de l'émiliE, en hommage à Emilie Gourd. Le Mouvement féministe est l'émanation du comité d'initiative intercantonal (Genève, Vaud et Neuchâtel) né sous son impulsion. Emilie Gourd multiplie dès cette période ses activités militantes. En 1914, "L'Association suisse pour le suffrage féminin" l'appelle à la présidence, fonction qu'elle occupera pendant 14 ans. Sous sa direction, le nombre de sections augmentera de 15 à 30 et le nombre d'adhérent-e-s passera de 2000 à 3000.

Cette même année, Emilie Gourd fonde "L'Ouvroir de l'union des femmes de Genève" créé dans le but de fournir du travail aux femmes restées sans le sou à cause de la guerre. 1920 est l'année de fondation, toujours par elle, de la section genevoise du "Cartel romand d'hygiène sociale et morale", association de moralité publique de lutte contre l'alcoolisme et la prostitution. En 1925, Emilie Gourd organise et assure la présidence de la première "Exposition cantonale genevoise sur le travail féminin", qui sera suivie de la grande "Exposition suisse des femmes" en 1928.

En 1943, la féministe genevoise fonde "l'Association de la démocratie suisse", dans le souci de contrer les idées fascisantes de l'époque. Egalement engagée sur le plan international, Emilie Gourd est nommée secrétaire de "l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes" en 1923, ce qui l'amènera à beaucoup voyager, toujours à ses frais. Elle occupera également la fonction de membre correspondant de la commission spéciale pour les études sur le travail féminin du Bureau International du Travail.

Le combat de sa vie, celui de la cause féminine, l'emmena à rédiger des centaines d'articles pour *Le Mouvement féministe* et à tenir de très nombreuses conférences en Suisse et à l'étranger. Ses talents oratoires étaient reconnus. Aussi, avait-on coutume de dire qu'une "section (ndlr. de "l'Association suisse pour le suffrage féminin") naît lorsqu'Emilie parle". Emilie Gourd n'a jamais été rétribuée pour son travail ni pour les fonctions qu'elle a occupées, notamment celle de rédactrice en chef du *Mouvement féministe*. C'est en effet sa fortune personnelle qu'elle consacrait à ses activités militantes.

Sensible aux idées de la Révolution française, Emilie Gourd en rejetait toutefois les débordements violents. Le combat féministe devait être conduit dans le cadre de la plus stricte légalité par la multiplication de réunions, conférences publiques et la rédaction d'articles.

Atteinte dans sa santé par une maladie cardiaque, Emilie Gourd dut, en 1945, réduire ses nombreuses activités. Elle décéda le 4 décembre 1946, à l'âge de 66 ans. En cette même année 1946, les Genevois refusèrent pour la troisième fois consécutive d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux citoyennes genevoises, droit de vote et d'éligibilité qui leur sera finalement accordé en 1960.

#### Marie GOEGG-POUCHOULIN (1826 – 1899)

Tiré de F-information, <a href="http://www.f-information.org/fiche/204.htm?pg=1">http://www.f-information.org/fiche/204.htm?pg=1</a>, consulté le 8 août 2010

Marie Goegg-Pouchoulin est née à Genève en 1826, d'une famille d'origine huguenote réfugiée à Genève après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. A 19 ans elle épouse Marc Antoine Mercier sans grand enthousiasme. Un fils naîtra de cette union. Sa vie ne la satisfait guère et c'est lors des révolutions de 1848 qu'elle trouvera sa voie.

Suite à ces révolutions, de nombreux révolutionnaires trouvèrent refuge à Genève, en particulier chez les Pouchoulin. Au contact de ces hommes, elle se familiarisa avec les idées socialistes et surtout elle fit la connaissance d'Amand Goegg dont elle tomba amoureuse. Elle quitta son mari en 1850 et chercha à divorcer, ce qui n'était pas courant à l'époque. Elle n'obtint satisfaction qu'en 1856 et épousa Amand Goegg avec qui elle aura deux enfants.

Avec Amand Goegg, elle participa à la fondation de la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Une revue fut publiée, *Les Etats-Unis d'Europe* dans laquelle, chose inhabituelle, des femmes purent écrire des articles sur des sujets tels que la liberté de pensée, le progrès social, l'éducation, etc. Marie Goegg-Pouchoulin était membre du comité de rédaction et elle publia en 1868 un appel pour la création d'une Association internationale des femmes (AIF). Son appel fut entendu par six femmes dont deux Genevoises, Marie Faucon et Mathilde Champrenaud. Avec celles-ci Marie créa l'Association internationale des femmes en 1868, premier mouvement féministe en Suisse. Le but était d'aider les hommes à promouvoir la paix et de travailler à l'amélioration de la condition féminine.

Lors du second congrès de la Ligue internationale pour la paix et la liberté en 1868, Marie Goegg-Pouchoulin prit la parole au nom de l'AIF et défendit ses idées féministes qui furent acceptées. L'année suivante elle créa la première revue féministe suisse *Le journal des femmes*. Mais la guerre de 1870 mit fin provisoirement à ses activités.

Dès 1871 elle collabora avec Joséphine Butler qui luttait contre la prostitution en Angleterre. Grâce à elles deux, l'AIF fut réactivée en 1872 avec la collaboration d'une quinzaine de féministes sous le nom de Solidarité. Leur but était de traiter des questions relatives à l'émancipation féminine. A Genève elle obtint des victoires : le droit pour les jeunes filles d'accéder à l'Université, puis l'abolition de la mise sous tutelle des femmes veuves ou célibataires.

En 1880, Solidarité est dissous et Marie doit trouver des ressources pour vivre : son mari est parti pour une série de conférences en Australie avec une partie de l'argent de Marie... Il ne reviendra jamais. En 1886 elle est élue au Conseil administratif de la Fédération abolitionniste internationale créée par Joséphine Butler. En 1894 elle devint la vice-présidente de l'Union des femmes et en 1896 elle participa à l'organisation du premier Congrès des intérêts féminins. Elle mourut en 1899. Marie fut une pionnière pour son époque : fondatrice du premier mouvement féministe en Suisse, première femme à s'exprimer en public elle sut mettre en avant la question de l'oppression des femmes et ouvrir la voie aux mouvements féministes.

#### Jacqueline BERENSTEIN-WAVRE (1921-)

Tiré de http://berenstein-wavre.blogspirit.com/about.html, consulté le 8 août 2010

Née en 1921, Jacqueline Berenstein-Wavre est une des figures emblématiques de l'histoire des femmes en Suisse dès la deuxième moitié du 20e siècle. Elle est en même temps l'incarnation de la patience et de la persévérance tout helvétiques dans son combat pour l'accès des femmes à la démocratie, grâce au droit de vote octroyé enfin en 1971 et à l'égalité inscrite dans la Constitution en 1981.

Elle a présidé l'Alliance de sociétés féminines suisses (Alliance F) de 1975 à 1980. Son nouveau combat: le Certificat fédéral de capacité pour permettre aux femmes de retrouver une vie professionnelle après la maternité.

Députée socialiste au Grand Conseil du canton de Genève pendant 16 ans, Jacqueline Berenstein-Wavre en a été la présidente en 1989. Auparavant elle a été membre et présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève pendant 5 ans. Elle est en outre active dans différentes associations.

# 2. Date d'attribution du droit de vote et d'éligibilité aux femmes

Tiré de <a href="http://www.ge.ch/egalite/representation-politique/">http://www.ge.ch/egalite/representation-politique/</a>, consulté le 8 août 2010

PAYS	VOTE ACCORDE EN
Wyoming (USA)	1869
Nouvelle Zélande	1893
Australie	1901
Tasm anie	1903
Finlande	1907
Norvège	1913
Islande	1914
Danemark, Irlande, URSS	1915
Canada	1917
Autriche, Pologne	1918
Allemagne, Pays Bas	1919
USA, Autriche, Hongrie	1920
Suède, Tchécoslovaquie	1921
Grande-Bretagne	1928
Brésil, Afrique du Sud	1930
Espagne, Uruguay	1932
Chili Turquie	1934
Inde	1935
Philippines	1937
Japon, Albanie	1945
Italie, France	1946
Argentine, Bulgarie, Venezuela, Yougoslavie	1947
Belgique, Roumanie	1948
Grèce, Bolivie	1952
Mexique	1953
Colombie, Pakistan, Syrie	1954
Pérou, Côte d'Ivoire, Eqypte, Viet-nam	1955
Commune de Riehen (Suisse)	1958
Canton de Vaud (Suisse)	1959
Canton de Genève (Suisse)	1960
Paraguay	1961
Iran, Kenya	1963
Suisse (dernier pays industrialisé et démocratique !)	1971
Portugal	1976
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieurs	1990

### 3. Chronologie suisse des droits des femmes

Tiré de : Commission fédérale pour les questions féminines:

http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00517/index.html?lang=fr#sprungmarke1 9

- **1848** La nouvelle constitution fédérale garantit à tous les Suisses le droit de vote et d'éligibilité. Les femmes en sont exclues.
- **1849** La Fédération suisse des ouvrières est la première organisation à revendiquer le suffrage féminin.
- **1868** Lors de la révision de la Constitution du canton de Zurich, un groupe de femmes exige publiquement, pour la première fois, dans une pétition anonyme, l'égalité complète sur les plans civil et politique.

La Genevoise Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899) fonde l'Association internationale des femmes avec comme objectif global l'égalité sociale, économique, juridique et politique de la femme.

- **1909** Fondation de l'Association suisse pour le suffrage féminin.
- **1918** Les Conseillers nationaux Greulich et Göttisheim déposent une motion en faveur de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes.
- **1929** Dépôt d'une « pétition pour le suffrage féminin » munie de 250 000 signatures.
- **1958** La commune de Riehen (canton de Bâle-Ville) est la première commune à instaurer en Suisse le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.
- **1959** La première votation fédérale sur le suffrage féminin est refusée par 66,9 % de non pour 33,1 % de oui. Seuls les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève l'acceptent.

Le canton de Vaud est le premier à introduire le suffrage féminin au niveau cantonal et communal. Neuchâtel suit.

- **1960** Le canton de Genève accorde le doit de vote et d'éligibilité aux femmes.
- **1969** Lors de la Marche sur Berne 5000 personnes réclament l'introduction immédiate du suffrage féminin
- 1971 Introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral par 65,7% de oui contre 34,3 % de non. Participation de 57,72 %. Les femmes suisses auront attendu 123 ans avant de pouvoir jouir des mêmes droits que les hommes. De fait la Suisse est le dernier des pays industrialisés et démocratiques à avoir accordé aux femmes le droit de vote.

Premières élections fédérales avec la participation des femmes : 10 femmes sont élues (5%) au Conseil national.

Première femme Conseillère d'Etat : Lise Girardin, radicale à Genève.

**1981** Le principe de l'égalité entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution fédérale.

Le nouvel article 4 alinéa 2 de la Constitution fédérale est adopté par le peuple le 14 juin avec 60% de oui. Il s'agit en fait du contreprojet du Conseil fédéral à l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes». Le texte exact en est le suivant : «L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale». La première phrase signifie une interdiction des discriminations, tant directes qu'indirectes. La deuxième phrase confère aux organes législatifs de la Confédération, des cantons et des communes le devoir non seulement de réaliser l'égalité formelle, mais de veiller à ce que cette égalité formelle se traduise dans la réalité. La troisième phrase, enfin, contient un principe global d'égalité de salaire, qui ne vaut pas seulement pour un travail égal mais aussi pour un travail de valeur égale.

- **1983** Pas encore de Conseillère fédérale : Lilian Uchtenhagen, candidate officielle du parti socialiste n'est pas élue.
- **1984** Première Conseillère fédérale : Elisabeth Kopp, radicale de Zurich.
- **1990** Le canton suisse d'Appenzell Rhodes-Intérieures, seul canton sans suffrage féminin, est contraint par un jugement du Tribunal fédéral suisse d'accorder le droit de vote et éligibilité aux femmes au niveau cantonal.
- **1993** Non-élection de Christianne Brunner (socialiste, Genève) comme Conseillère fédérale. Suite à la vague de protestations, le candidat élu, Francis Matthey (socialiste, Neuchâtel) se retire et le Parlement élit Ruth Dreyfuss (socialiste, Genève).
- **1995** Dépôt de l'initiative dites des quotas visant à une représentation paritaire des sexes au Parlement et dans les autorités fédérales.

Elections fédérales : 21.5% de femmes siègent au Conseil national, 17,5% au Conseil des Etats (dont deux Genevoises, Françoise Saudan, radicale et Christiane Brunner socialiste).

**1996** Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEG). Article 1 : La présente loi a pour but de promouvoir dans les faits l'égalité entre femmes et hommes.

## 4. Date d'introduction du suffrage féminin par canton

Tiré de la Commission fédérale pour les questions féminines http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00517/index.html?lang=fr#sprungmarke1\_9

Neuchâtel et Vaud	1er février 1959
Genève	6 mars 1960
Bâle-Ville	26 juin 1966
Bâle-Campagne	23 juin 1968
Tessin	19 octobre 1969
Valais	12 avril 1970
Zurich	15 novembre 1970
Argovie, Fribourg, Schaffhouse et Zoug	7 février 1971
Glaris	2 mai 1971
Soleure	6 juin 1971
Lucerne	25 octobre 1971
Berne, Thurgovie	12 décembre 1971
Saint-Gall	23 janvier 1972
Uri	30 janvier 1972
Schwytz et les Grisons	5 mars 1972
Nidwald	30 avril 1972
Obwald	24 septembre 1972
Jura (canton nouvellement créé)	20 mars 1977
Appenzell Rhodes-Extérieures	30 avril 1989
Appenzell Rhodes-Intérieures	27 novembre 1990

### 5. Les femmes au Conseil fédéral, bref historique

Tiré de Wikipedia:

http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil\_f%C3%A9d%C3%A9ral\_%28Suisse%29#cite\_note-28, consulté le 8 août 2010

La première candidate officielle sera Lilian Uchtenhagen, l'une des premières femmes élues au Conseil national en 1971, présentée par le Parti socialiste pour le remplacement de Willi Ritschard en 1983. Toutefois, les radicaux, refusant de se faire imposer la première femme au Conseil fédéral, feront élire le socialiste Otto Stich à sa place le 7 décembre 1983.

Dans la foulée, suite à la démission inattendue de Rudolf Friedrich pour raisons de santé, les radicaux font élire Elisabeth Kopp le 2 octobre 1984, faisant d'elle la première femme élue au Conseil fédéral. En décembre 1988, quelques jours après son élection à la vice-présidence, une controverse éclate au sujet d'informations qu'elle aurait transmises à son mari Hans Kopp au sujet de problèmes d'une société dont il est administrateur. Elle

démissionne le 12 décembre, tout d'abord pour fin février 1989, puis avec effet immédiat le 12 janvier 1989.

Depuis les années 1990, la question de la parité homme-femme au Conseil fédéral revient sur le devant de la scène à chaque élection de l'un de ses membres. En janvier 1993, à la suite du retrait de René Felber, le Parti socialiste désigne la Genevoise Christiane Brunner comme candidate unique ; le 3 mars, l'Assemblée fédérale lui préfère cependant le Neuchâtelois Francis Matthey, répétant le scénario qui s'était déroulé dix ans plus tôt. Après une semaine, Francis Matthey refuse son élection, cas unique au XX<sup>e</sup> siècle, et les socialistes présentent alors une double candidature formée de Christiane Brunner et Ruth Dreifuss ; le 10 mars, Ruth Dreifuss est élue au troisième tour de scrutin après le retrait de Christiane Brunner. En 1999, Ruth Dreifuss devient la première femme présidente de la Confédération<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil f%C3%A9d%C3%A9ral %28Suisse%29-cite note-28">https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil f%C3%A9d%C3%A9ral %28Suisse%29-cite note-28</a>.

Durant cette année présidentielle, une deuxième femme, la démocrate-chrétienne Ruth Metzler-Arnold est élue mais sa non réélection et la non élection de Christine Beerli en 2003 soulèvent un tollé au sein des milieux féministes. Ruth Dreifuss est remplacée par Micheline Calmy-Rey en 2003 et, le 1<sup>er</sup> août 2006, Doris Leuthard est élue au premier tour en remplacement de Joseph Deiss. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une troisième femme siège au Conseil fédéral avec l'arrivée d'Eveline Widmer-Schlumpf en remplacement du conseiller sortant Christophe Blocher, non réélu.

## 6. Affiches anti-suffragistes suisses

Pour visualiser les affiches, consulter le site tacite.ch:

http://www.tacite.ch/doc/Histoire%20%28site%29/Ressources/Exercices/20e%20siecle%20II/Ex33SuffrageFemininAffichesCH.pdf

## B. La représentation politique des femmes

## 1. Pourcentage de femmes dans les Parlements

L'Union interparlementaire a constitué un tableau régulièrement mis à jour regroupant 186 pays classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans la Chambre unique ou Chambre basse.

Pour consulter le tableau: http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm

#### 2. Représentation des femmes en politique à Genève

Consulter le site du Service pour la promotion de l'égalité (http://www.ge.ch/egalite/statistiques/statistiques-representation-politique/) pour obtenir des données statistiques sur les:

- Élections au Grand Conseil genevois du 11 octobre 2009
- Elections au Conseil municipal de la Ville de Genève de 1963 à 2007
- Elections de l'Assemblée constituante genevoise du 19 octobre 2008
- Elections au Grand Conseil genevois de 1961 à 2009

Ainsi qu'une analyse statistique des élections au Grand Conseil genevois et au Conseil municipal de la Ville de Genève entre 1961 et 2007.

### 3. Les obstacles à la représentation politique des femmes

Tiré de B. Gaspoz, L'égalité homme/femme comme horizon politique, Université de Genève, 2007.

Alors que les femmes forment la majorité de la population et de l'électorat (52%) leur participation aux instances décisionnaires en Suisse tant au niveau fédéral, cantonal que municipal est minimale (la proportion des femmes élues reste inférieure à 25% en moyenne dans les parlements et les gouvernements au niveau cantonal comme au niveau fédéral). Plus le pouvoir décisionnaire est hiérarchiquement élevé plus la présence des femmes se raréfie, les différences sont notables entre le législatif et l'exécutif, sans parler du judiciaire!

Les Suissesses n'obtiennent le droit de cité qu'en 1971. Cet accès tardif aux droits politiques peut partiellement expliquer cet ostracisme. Toutefois il est des pays où les femmes ont acquis ces droits plus tôt et dans lesquels elles n'ont pas un accès plus conséquent (France, Italie, Grèce, Turquie). D'autre part des pays qui ont octroyé ces droits plus tardivement ont quelques fois une meilleure représentation féminine (Namibie, Afrique du sud). C'est donc seulement, comme nous le verrons, une politique résolument volontariste qui peut impulser le changement comme ce fut le cas des pays scandinaves (Finlande, Suède par exemple).

La gestion du temps est un obstacle à l'engagement politique. La division sexuée du travail qui assigne aux femmes en priorité la sphère domestique occasionne une surcharge de travail quand il s'agit d'organiser et de gérer des mandats politiques en plus des activités professionnelles et des charges familiales. La difficulté à concilier les horaires de réunion et le rythme de vie des enfants ne favorise pas leur participation politique. Encore qu'il faille nuancer car des études ont montré que les femmes s'investissent pour les causes collectives mais dans des activités bénévoles, des services non rémunérés, alors que les hommes sont plus actifs dans des activités institutionnelles et honorifiques. Les types et les lieux d'engagement pour les causes collectives sont encore fortement liés au sexe.

La confrontation à un monde d'hommes, calibré par eux, pour eux, est un obstacle majeur. Tant au niveau des horaires des réunions que de la culture politique. En effet cette dernière est très compétitive, fondée sur les rapports de force ; les conflits qui en découlent ne sont pas très attractifs aux femmes socialisées dans une culture plus proche de la collaboration, de la médiation.

Les stéréotypes sexistes du monde politique et des médias jouent en défaveur des femmes L'éditorial du Figaro du 21 août 2006 titrait sur la candidate socialiste à l'élection présidentielle française, non sans misogynie, « Le bavardage de Ségolène ». Le journaliste

écrit : « Fidèle à une recette qui, il faut bien l'admettre, fait sa fortune politique, Ségolène Royal continue d'occuper le terrain avec une ligne de conduite simple et efficace : parler beaucoup, manier des formules, mais ne rien dire. ».

Les qualités traditionnellement reconnues chez les femmes sont souvent en contradiction avec les qualités attendues d'une personnalité politique : Edith Cresson : "Lorsque vous êtes une femme [...] on ne vous attaque pas sur votre politique, mais on dit : "Pourquoi elle est coiffée comme ça, pourquoi elle est habillée comme ça, pourquoi elle a dit ça, pourquoi elle a fait ça?" "La première fois que je suis arrivée devant les agriculteurs, il y avait une grande banderole où il était écrit : "Édith, on t'espère meilleure au lit qu'au ministère !" J'ai dit : "Cela tombe bien que je sois à l'Agriculture parce que vous êtes des porcs et je vais pouvoir m'occuper de vous." (Allocution au Sénat 8 mars 2004).

On ne pardonne rien à une femme: Françoise Giroud: "Les femmes seront vraiment les égales des hommes le jour où une femme sera nommée à un poste pour lequel elle n'a absolument aucune compétence." (Extrait du journal Le Monde - 11 Mars 1983)

Forcer la porte de ce monde où elles sont encore minoritaires et minorisées peut décourager plus d'une femme.

L'invisibilité des femmes politiques dans les médias ou leur dénigrement concourent au manque de modèles positifs auxquels les femmes peuvent s'identifier pour vaincre leur crainte de s'engager.

Le manque d'assurance en matière de communication et le manque de maitrise technique de certains dossiers sont des facteurs qui culpabilisent plus les femmes que les hommes. Le manque de réseaux de sociabilité également ne facilite pas les choses et ce au détriment des femmes.

De fait les ressources matérielles et symboliques qui permettent l'accès au politique ne sont pas réparties de façon égalitaire.

## 4. Les solutions facilitant la représentation politique des femmes

Tiré de B. Gaspoz, L'égalité homme/femme comme horizon politique, Université de Genève, 2007.

#### Mixité des décisions

Aujourd'hui, la démocratie est mutilée, privée de l'apport spécifique de la moitié de sa population. Or le respect du pluralisme démocratique devrait donner aux représentants des deux moitiés de la société la chance de construire l'avenir pour toutes et tous et mettre ainsi fin à l'effacement d'un sexe au profit d'un autre.

Encourager la participation des femmes aux décisions politiques c'est augmenter leur nombre dans toutes les instances de décision. C'est garantir leur participation réelle à la décision municipale sans les cantonner à des postes traditionnellement liés au social, à

l'éducation et au culturel, au lieu des finances, de l'urbanisme ou des transports, c'est rompre avec une répartition stéréotypée des fonctions.

Les solutions passent premièrement et avant tout par une impulsion des partis politiques (avec ou sans loi qui les y obligent). Ils devraient présenter davantage de femmes tout en accentuant l'effort de préparation et de soutien aux candidates et aux élues. Ils devraient leur offrir plus de formations continues ciblées.

Les solutions passent par une réorganisation des activités politiques, c'est-à-dire une adaptation des horaires de commissions à la vie de famille avec pour corollaire une meilleure répartition des tâches domestiques entre homme et femme au sein de la famille. Elles passent aussi par un soutien financier aux différents modes de garde des enfants pendant les activités politiques (crèche, garde à domicile) s'il n'y a pas de compagnon pour prendre la relève.

Les femmes devraient se soutenir entre elles, développer le mentorat.

#### **Exemples d'initiatives concrètes**

#### Quotas

Dès les années 1970, sans que la loi l'oblige, des partis dans les pays nordiques (puis en Allemagne) décident d'introduire un pourcentage minimum de chaque sexe sur les listes de candidats aux élections de tout niveau. Désormais, des partis, dans tous les pays de l'Union européenne, s'engagent à respecter des quotas ou même une parité de candidature.

Plusieurs pays européens se sont dotés de lois qui imposent un pourcentage minimum de l'un et l'autre sexe sur les listes présentées au suffrage des électeurs, soit même une parité absolue de candidatures dans les élections au scrutin de liste.

#### Belgique

La loi du 24 novembre 1994 a introduit l'obligation d'un quota minimum de candidats de l'un ou l'autre sexe sur les listes présentées pour tous les scrutins, notamment pour les élections locales. La mesure devait s'appliquer progressivement. Entre 1996 et 1999 les listes devaient comporter au minimum 25 % de candidates. Il était prévu qu'à compter de 1999 le seuil serait de 33 %. La loi a été révisée en 2002. Elle impose désormais la parité hommes/femmes sur les listes des candidats, pour toutes les élections, nationales, régionales ou locales et l'alternance aux deux premières places.

#### **France**

La loi du 6 juin 2000 "relative à l'égal accès des femmes aux et fonctions électives" impose 50 % de candidats des deux sexes sur les listes municipales dans les communes de plus de 3500 habitants où le scrutin se déroule dans le cadre de la proportionnelle. Les listes étant "bloquées" (les électeurs et les électrices votent pour une liste sans pouvoir rayer un nom), celles-ci, pour être acceptées, doivent comporter autant de femmes que d'hommes par tranche de six candidats. Les listes qui ne respectent pas cette règle sont exclues de la

compétition électorale. Les élections municipales de mars 2001 ont vu, dans les communes soumises à la loi, le nombre d'élues passer de 22 % à 47,5 %. Par effet de contagion, les petites communes où la loi ne s'applique pas ont également vu le nombre de candidates et d'élues augmenter.

#### Grèce

Aux termes de l'article 116.2 de la Constitution révisée par la loi de mai 2001, une participation équilibrée des candidatures de chaque sexe sur les listes électorales au plan local et régional est souhaitée. Les listes qui ne compteront pas un tiers au moins de femmes seront refusées. Il s'agit toutefois d'un vote préférentiel et non de listes "bloquées". Aussi l'augmentation de la proportion de femmes élues à l'occasion des dernières élections de 2002 a-t-elle été limitée, passant de 7 % à 12 % (et, dans la mesure où le principe de quotas ne s'appliquait pas à l'élection du maire, on ne compte toujours encore que 16 femmes sur 900 maires – 14 précédemment). Toutefois, l'un des résultats positifs de l'adoption de quotas est que le nombre de conseils municipaux ne comptant aucune femme a fortement régressé, passant de 372 à 116 sur 900. Ce qui n'est pas négligeable d'un point de vue symbolique.

#### **Sensibilisation**

Exemples d'actions de sensibilisation par des ONG et des municipalités auprès des femmes pour les inciter à se porter candidates.

#### **France**

L'association « Elle Aussi » organise, depuis 1994, des séminaires à travers tout le pays pour inciter les femmes à se porter candidates aux élections, notamment locales.

#### Asten (Pays-Bas)

Campagne pour aider les femmes à être élues :

Un an avant les élections locales, un groupe a mené une campagne (« campagne pour aider les femmes à être élue ») pour augmenter le nombre de femmes élues. Ses membres ont écrit un article chaque semaine dans le journal local. Chaque semaine un résident de la ville a donné son opinion sur l'importance des femmes dans la politique. Les lecteurs ont été sensibilisés à l'importance de voter pour des femmes et les partis politiques à présenter des femmes en position éligible sur les listes de candidats.

#### Heidelberg (Allemagne)

Une enquête a été menée avec les femmes engagées dans des associations, des partis politiques et d'autres regroupements destinés à répertorier les difficultés rencontrées par les femmes et les changements nécessaires pour qu'elles s'engagent sur la scène politique. Un projet a été élaboré et lancé pour augmenter la participation des femmes à la vie politique, centré sur le développement des compétences, la présentation de sa propre personne, la gestion des objectifs et du temps, l'habilité à participer à une discussion et à argumenter les interventions en réunion, la gestion des projets, la communication, la prévention du découragement. La formation a été divisée en deux parties. La première porte sur

l'apprentissage de base de la politique locale, la seconde sur la mise en pratique des compétences nouvellement acquises.

#### Venise (Italie)

L'Ecole Politique: La ville de Venise a promu, dans le cadre du projet « Sister Cities Going Gender » une école de politique destinée aux femmes. L'école, qui doit débuter ses cours en janvier 2005, s'est fixée deux objectifs: d'une part la formation des employées de la mairie pour soutenir leur carrière, d'autre part la formation des femmes du territoire pour les encourager à prendre une part active dans la vie de la cité et en particulier à la vie politique. Le projet de la ville de Venise est de rendre cette école permanente.

#### Bologne (Italie)

Ecole Politique Hannah Arendt : cette Ecole Politique réalise une série de cours et séminaires pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décision dans le domaine publique. La formation se déroule à travers des rencontres, des témoignages et des discussions entre les femmes. L'école fait partie de l'Association Orlando qui a une convention avec la ville de Bologne et le Centre de documentation de la commune.

#### **Mentorat**

Pour faciliter l'accès des femmes à la vie politique locale et éviter qu'elles n'éprouvent des difficultés à remplir leur mandat et y renoncent, un système de *mentoring*, c'est à dire de soutien individualisé, a été instauré dans différents pays, notamment nordiques. Une femme qui envisage d'être candidate et/ou qui est une nouvelle élue, bénéficie de l'assistance et des conseils d'une élue ancienne.

#### Suède

« Le livre du pouvoir » (The power book) : Ce petit livret, largement distribué et traduit en plusieurs langues, a été élaboré par les femmes du Parti social-démocrate suédois. Il recense les difficultés principales auxquelles les femmes dans les partis et dans les assemblées élues, à tous les niveaux, sont confrontées et les solutions pour les surmonter.

#### Ostergotland (Suède)

Le projet "The Changing Role of Politicians" a été créé en 1995 pour aider les femmes élues dans le Comté d'Ostergotland pour un premier mandat afin de les intégrer dans l'équipe municipale. Il a aussi pour objet d'utiliser mieux les qualifications, expertise et savoir faire des femmes politiques, de faire prendre conscience aux jeunes et nouvelles élues qu'elles ont les compétences nécessaires pour essayer d'avoir des postes plus importants dans les prochaines élections, de développer les qualités de leadership des femmes qui ont déjà une expérience politique, de faire prendre conscience aux hommes politiques qu'ils doivent comprendre et mieux utiliser les compétences des femmes et de changer les mécanismes de prise de décision pour les encadrer dans le mainstreaming.

#### Représentation

Plus on monte dans la hiérarchie des responsabilités locales plus les femmes se raréfient. Les hommes dominent dans les exécutifs municipaux, là où se concentre le pouvoir de décision. On constate cependant des exceptions. En Finlande, la loi sur l'égalité de 1995 qui stipule que les instances non directement élues doivent comporter un minimum de 40% de personnes de l'un ou l'autre sexe trouve son application au niveau local. À la ségrégation verticale s'ajoute la ségrégation horizontale dans les exécutifs.

#### Danemark

Une loi de 1985 stipule que la représentation des femmes et des hommes dans tous les organes dont les activités ont une portée politique sur la société doit être équilibrée et que les organisations habilitées à proposer des personnes pour une désignation doivent présenter au moins un candidat et une candidate.

#### Suède

Le programme gouvernemental, adopté en 1987, intitulé "Partage du pouvoir, influence et responsabilité dans toutes les sphères de la société" prévoit que la proportion de femmes dans les conseils et commissions publiques doit atteindre 30 % en 1992, 40 % en 1995 et la parité en 1998.

## 5. Conseils pour les partis

Tiré de la Commission fédérale pour les questions féminines:

http://www.ekf.admin.ch/?lang=fr



Eidgenössische Kommission für Frauenfragen
Commission fédérale pour les questions féminines
Commissione federale per le questioni femminili
Cummissiun federala per dumondas da las dunnas

Elections fédérales 2007

Dix conseils importants pour les partis voulant avoir davantage de femmes au Parlement

- 1) Objectifs. La direction du parti fait savoir avec clarté qu'elle vise une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux et décide de mesures destinées à atteindre cet objectif ou, le cas échéant, les renforce. Elle doit naturellement veiller aussi à la parité des sexes au sein de ses propres organes. En outre, elle mise sur la continuité, car rares sont les succès rapides remportés sans un long travail préalable et un suivi approprié.
- **2) Structure des listes.** Pour avoir une véritable chance d'être élues, les candidates figurent en bonne place sur les listes du Conseil national. Lors d'apparentements de listes et de listes séparées (p. ex. listes féminines), les chances et les risques concernant les candidatures féminines sont étudiées. En ce qui concerne le Conseil des Etats, les candidates sont désignées de façon ciblée, car la nomination est l'obstacle décisif pour cette élection.
- **3) Sphère publique.** Lors de réunions du parti et de manifestations publiques, les femmes participent au moins aussi souvent que les hommes et s'expriment sur tous les sujets sans exception.
- **4) Présence médiatique.** Les candidates sont présentes dans tous les événements médiatiques consacrés aux élections et y représentent au moins la moitié des membres du parti.
- **5) Appui**. Les femmes candidates obtiennent un franc soutien de leur parti dans la campagne électorale sur le plan des idées, mais aussi sur les plans personnel et financier.
- **6) Présentation**. Les candidates reçoivent suffisamment tôt un entraînement qui les prépare à bien se présenter sur la scène publique et dans les médias.
- **7) Compétence genre**. Dans des cours de formation continue, femmes et hommes traitent des questions d'égalité et de parité des sexes, conditions de la justice et d'une véritable démocratie.

- **8) Synergies**. L'échange d'informations et d'expériences entre les partis renforce les efforts de promotion de l'égalité à l'intérieur de chaque parti.
- **9) Mise en œuvre.** Un ou une responsable de l'égalité ou un organe correspondant font en sorte que les mesures décidées soient appliquées. Ils disposent du soutien actif de la direction du parti.
- **10) Controlling**. La direction du parti contrôle régulièrement ce qu'elle a déjà fait pour la participation égale des femmes en politique et ce qui reste à faire. Un controlling régulier garantit la mise en œuvre des mesures décidées.

Berne, septembre 2006

## 6. Arguments pour ou contre les quotas

Extrait de Héloïse Roman et Muriel Golay, « Les mesures de promotion de la représentation des femmes en Politique. Tour d'horizon », Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme du canton de Genève (SPPE), 2007, http://www.ge.ch/egalite/doc/representation-politique/mesures-promotion.pdf

Les partisan-e-s des quotas argumentent en leur faveur de la manière suivante :

- Les femmes ont droit, en tant que citoyennes, à une représentation équitable (citons également l'argument, utilisé par les féministes françaises notamment, selon lequel tout quota différent de 50% n'est pas justifiable car les femmes constituent la moitié de l'humanité);
- Du point de vue des résultats, les quotas sont une des actions les plus efficaces. La plupart des pays (ex : Rwanda, Argentine, Costa Rica, Mozambique, Afrique du Sud) qui ont récemment accru de manière importante leur taux de représentation féminine, l'on fait par ce biais.
- Il n'est pas acceptable que plus de 80% des sièges parlementaires soient occupés par des hommes dans le monde.
- Ils permettent une meilleure représentation de la population et participent donc à la mise en place d'une démocratie plus efficace.
- Les quotas ne constituent pas une discrimination mais une compensation pour toutes les barrières se dressant devant les femmes. Les mesures de promotion ne sont par ailleurs pas considérées comme discriminatoires.
- Les quotas impliquent la présence de plusieurs femmes dans un organe donné, réduisant ainsi la pression exercée sur une femme si elle était seule.
- L'expérience des femmes est nécessaire dans la vie politique.
- L'introduction de guotas peut créer des conflits, certes, mais ils sont temporaires.
- Ce sont finalement les partis politiques plutôt que les électeurs qui décident de ceux qui seront élus, parce qu'ils ont la nomination des candidats entre leurs mains.

À l'inverse, les principaux arguments des opposant-e-s aux quotas sont les suivants :

- Les quotas sont contre l'égalité des chances,
- Ils sont anti-démocratiques,
- Les politicien-ne-s doivent être élu-e-s en fonction de leurs compétences et non de leur sexe,
- Il existe un risque d'effet d'entraînement, d'autres groupes pouvant également réclamer l'octroi de quotas.
- Les quotas créent un risque de stigmatisation, les femmes ayant obtenu leur siège par ce biais risquant d'être décrédibilisées et accusées de ne pas mériter leur place.
- Les quotas sont utilisés généralement pour permettre à une minorité d'exister politiquement. Or les femmes ne constituent pas une minorité mais la moitié de l'humanité.

## C. Quelques repères bibliographiques

### **Ouvrages**

Schweizerischer Verband für Frauenrechte, Association suisse pour les droits de la femme, *Der Kampf um gleiche Rechte. Le combat pour les droits égaux*, éditions Schwabe Basel, livre bilingue, 2009.

SPPE, *Pionnières et Créatrices en Suisse romande XIXe XXe siècles*, Slatkine – 2004 : Recueil de biographies de 56 femmes qui se sont illustrées dans divers domaines.

Brigitte Studer, «"L'Etat c'est l'homme". Politique, citoyenneté et genre dans le débat autour du suffrage féminin après 1945», in *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, 1996, n°3.

Joan Scott, La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme, Paris, Albin Michel, 1998.

Bérengère Marques-Pereira, « Quotas ou parité : Enjeux et argumentation », in *Recherches féministes*, vol. 12, n° 1, 1999

#### Sites internet

Le long chemin menant au droit de vote et d'éligibilité des femmes : http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00517/index.html?lang=fr

#### Politiques et administrations, Suisse et Genève

- Parlement suisse: http://www.parlament.ch/f/homepage.htm
- Conseil fédéral: http://www.admin.ch/br/org/index.html?lang=fr
- Commission fédérale pour les questions féminines: www.ekf.admin.ch
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes: www.equality-office.ch
- •Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes: www.equality.ch
- Egalite.ch Conférence romande de l'égalité : www.egalite.ch
- Grand Conseil genevois: http://www.etat-ge.ch/grandconseil

- Conseil d'Etat genevois: www.geneve.ch/chancellerie/conseil
- Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme du canton de Genève: www.ge.ch/egalite

#### Communauté internationale

- Union interparlementaire: ww.ipu.org
- Women's environment and development organization: www.wedo.org
- Unifem, fonds internationale de l'ONU pour les femmes: www.unifem.org

### Organismes d'État

- Commission européenne: http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/default\_fr.asp
- Observatoire français de la parité: www.observatoire-parite.gouv.fr
- Ministère français délégué à la cohésion sociale et à la parité: www.femmes-egalite.gouv.fr
- Condition féminine Canada: www.swc-cfc.gc.ca
- Conseil du statut de la femme de Québec: www.csf.gouv.qc.ca
- Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick: www.acswcccf.nb.ca

#### Réseaux

- Réseaux des élues de Montérégie, Canada: www.eluesmonteregie.qc.ca
- Femmes Politique et Démocratie: www.femmes-politique-et-democratie.com
- Equalvoice: www.equalvoice.ca
- Canadian women voters congress: www.canadianwomenvoterscongress.org
- Réseau national américain des femmes engagées en politique: www.emilyslist.org
- Centre universitaire de recherche et d'action des femmes en politique, USA: www.cawp.rutgers.edu
- International Women's Democracy Center: http://www.iwdc.org
- Réseau genre de l'European Forum for Democracy and Solidarity: http://www.europeanforum.net/gender\_network.php
- Quotaproject: Présentation de données sur les quotas selon le sexe, Norvège: www.quotaproject.org

